



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite) :	
Déclaration de M. Mkapa (République-Unie de Tanzanie) .	85
Déclaration de M. Hameed (Sri Lanka)	88
Déclaration de M. Rajaratnam (Singapour)	91
Déclaration de M. Garcia-Bedoya (Pérou)	95
Déclaration de M. Akakpo-Ahiany (Togo)	99

**Président : M. Salim Ahmed SALIM
(République-Unie de Tanzanie).**

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. MKAPA (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir et une modeste part de fierté que je vous félicite, au nom de la délégation tanzanienne, de votre accession aux hautes fonctions de président de cette session de l'Assemblée générale. Les liens qui vous unissent à nous se passent de toute explication. Tout ce qu'il nous reste à faire est de vous souhaiter le plus grand succès et de vous assurer de notre coopération totale dans la haute mission que vous a confiée la communauté internationale. En même temps, je voudrais, par votre entremise, remercier les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. La République-Unie de Tanzanie voit dans votre élection à la présidence de l'Assemblée générale une marque de confiance et un geste d'appréciation de notre contribution aux activités de cette organisation mondiale pour favoriser la paix internationale, l'entente et la coopération. Nous sommes certains que vous vous acquitterez de vos responsabilités avec habileté et compétence, faisant honneur à la région africaine et au groupe des nations non alignées auquel vous et votre pays appartenez.

2. Votre prédécesseur, M. Indalecio Liévano, s'est distingué lui-même dans ses fonctions par son dévouement, sa diplomatie patiente, son sentiment de justice, sa courtoisie et sa compétence. Nous espérons que son exemple sera pour vous une source d'inspiration, et nous lui souhaitons plein succès au service de son grand pays, la Colombie.

3. Je voudrais maintenant rendre hommage au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, qui a eu une année très chargée. Ses efforts inlassables dans la recherche de solutions aux problèmes complexes du monde l'ont conduit en bien des points du globe. Je tiens à rappeler particulièrement ses efforts soutenus pour résoudre les problèmes de l'Afrique australe. Je songe également à sa participation si féconde à la seizième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité

africaine [OUA], tenue du 17 au 20 juillet dernier dans la capitale libérienne, Monrovia, où il a présenté la situation d'ensemble du monde d'aujourd'hui. Par le rôle constructif que M. Waldheim a donné à son poste et grâce à son dévouement, le prestige et les espérances que nous avons dans cette organisation mondiale se sont trouvés fortement rehaussés. Nous lui souhaitons de rester en bonne santé.

4. C'est avec un sentiment de consternation profonde que nous avons appris la mort prématurée, au début du mois, de M. Agostinho Neto, président de la République populaire d'Angola. Le président Neto et ses compatriotes ont maintenu des liens de longue date avec mon pays et mon peuple, liens qu'a resserrés la lutte armée de l'Angola pour l'indépendance. L'association a mûri dans les années qui ont suivi l'indépendance quand, avec les autres Etats de première ligne, nous avons tenu des réunions, fait des plans et travaillé ensemble pour nous acquitter du devoir que nous avait confié l'OUA d'être la solide arrière-garde de la lutte armée pour la libération de l'Afrique australe. Avec la mort du président Neto, l'Afrique a perdu l'un de ses grands fils, un grand patriote, un grand combattant de la liberté, un grand penseur révolutionnaire et un grand homme d'Etat. Je prie la délégation angolaise de transmettre les très sincères condoléances de ma délégation à la famille du Président disparu, au parti du travail du MPLA¹, au Gouvernement et au peuple de l'Angola.

5. Depuis que l'Organisation des Nations Unies a été fondée, il y a de cela plus de 30 ans, des succès visibles et marquants ont été réalisés dans le processus de la décolonisation. La Tanzanie salue les apports inappréciables des Nations Unies à la cause de la paix et de la libération de millions de gens de la domination et de l'oppression coloniales. Depuis que l'Assemblée générale a adopté la résolution 1514 (XV), il y a 19 ans, de nombreux pays, dont le mien, se sont joints aux rangs des nations libres et indépendantes, dont l'hommage aux Nations Unies consiste dans leur présence en cette enceinte en tant que Membres à part entière. A la présente session, nous avons admis le nouvel Etat de Sainte-Lucie et je profite de l'occasion pour le féliciter et lui souhaiter la bienvenue parmi nous.

6. L'ordre du jour de l'Organisation en matière de décolonisation n'est pas épuisé; de fait, ce qui reste à faire est le plus critique. Dans ce qui est maintenant presque un rite annuel, l'Assemblée générale s'occupera des questions de la Rhodésie du Sud, de la Namibie et de l'Afrique du Sud, conformément aux diverses résolutions de l'OUA, du mouvement des non-alignés, et de l'ONU. Durant l'année écoulée, nous avons vu beaucoup de mouvement mais aucun changement radical n'est intervenu dans la situation politique de la région.

7. En Rhodésie, le régime raciste illégal est parvenu, grâce à une fraude constitutionnelle et à un simulacre d'élections, à installer solidement un régime minoritaire blanc avec une "façade noire". Aucun Etat Membre ne

¹ Movimento Popular de Libertação de Angola.

s'est laissé tromper par ces manœuvres et nous insistons sur le maintien des sanctions contre ce régime auquel il convient de refuser une reconnaissance internationale.

8. Le nouveau Gouvernement du Royaume-Uni a convoqué à Londres une conférence de toutes les parties au conflit rhodésien après l'accord du Commonwealth intervenu (à la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, à Lusaka, en août dernier [voir A/34/439-S/13515, annexe, par. 15]) sur la manière d'avancer vers un règlement négocié. Je voudrais rappeler l'attitude de mon pays à l'égard de ces entretiens.

9. Nous appuyons l'accord du Commonwealth sur la Rhodésie. Nous nous félicitons des entretiens et nous pensons qu'ils peuvent aboutir à un accord sur une constitution réellement démocratique et à des modalités d'élections libres et justes, acceptables pour la communauté internationale et destinées à donner effet à cette constitution. On ne doit pas permettre à Ian Smith, qui, de son propre aveu, est contre le gouvernement par la majorité, pas plus qu'à son gouvernement fantoche noir, de faire obstacle à un accord. Nous soulignons cet impératif, que le Gouvernement du Royaume-Uni a lui-même affirmé, que l'indépendance ne doit pas être accordée à la Rhodésie par le Royaume-Uni sur la base de principes et de conditions qui différeraient essentiellement de ceux qui ont été appliqués lors de l'accession à l'indépendance d'autres anciens territoires coloniaux britanniques.

10. Les entretiens de Londres offrent une dernière chance de règlement négocié. S'ils n'étaient pas à la hauteur de l'accord de Lusaka, il n'y aurait d'autre option que la guerre jusqu'au bout. Et mon pays appuiera le Front patriotique en vue d'intensifier et de gagner cette guerre.

11. La Namibie — Territoire de l'Organisation des Nations Unies — continue d'être occupée illégalement et en toute impunité par l'Afrique du Sud. L'Afrique du Sud a fait obstacle à la mise en œuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, portant ainsi avec mépris un coup aux espérances d'un règlement pacifique. Non seulement l'Afrique du Sud a continué de défier la volonté de la communauté internationale à l'égard de la Namibie, mais elle continue à se servir du Territoire pour commettre des agressions répétées contre les Etats africains voisins, tuant et blessant des milliers de réfugiés sans défense et infligeant des destructions matérielles.

12. La responsabilité des Nations Unies est claire. L'Organisation doit, à son tour, répondre au défi de l'Afrique du Sud. Les Nations Unies doivent réaffirmer et démontrer un soutien accru à la South West Africa People's Organization [SWAPO], seul représentant légitime du peuple namibien, qui s'est vouée à la suppression de l'occupation sud-africaine. Ensuite, les Nations Unies doivent maintenant imposer des sanctions à l'Afrique du Sud, en vertu du Chapitre VII de la Charte. Le blâme, en l'occurrence, ne suffit pas; en fait, il équivaut à une approbation tacite.

13. En Afrique du Sud même, l'application de la politique d'*apartheid* par le régime est devenue plus féroce, maintenant que ce régime reçoit et met au point davantage d'armes d'oppression contre la majorité africaine. De nouveaux investissements occidentaux affluent dans le pays, fournissant le soutien économique dont l'*apartheid* a besoin et maintenant le système le plus odieux d'oppression de l'homme par l'homme. Une fois de plus, les Nations Unies doivent instituer des mesures efficaces, y compris des sanctions, pour contraindre l'Afrique du Sud à

abandonner son régime d'*apartheid*. Pousser plus loin la tolérance de l'Organisation ferait le plus grand tort à sa crédibilité.

14. Au cours de sa trente-troisième session, l'Assemblée générale a affirmé le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance [résolution 33/31A]. Je voudrais saisir cette occasion pour faire sincèrement l'éloge du gouvernement de la république sœur de Mauritanie pour la grande intelligence diplomatique dont il a fait preuve à l'égard du problème du Sahara occidental. La décision du Gouvernement mauritanien de se retirer du Sahara occidental devrait être saluée par tous les hommes de bonne volonté. La population du Sahara occidental, comme toute autre, a droit à l'autodétermination. Mon gouvernement a toujours donné l'appui le plus entier au peuple sahraoui, à travers ses représentants authentiques — le Front POLISARIO² — dans sa lutte contre l'occupation coloniale.

15. Nous rappelons que le Maroc revendiquait autrefois la Mauritanie tout entière comme partie de son territoire en se refusant à reconnaître l'indépendance de ce pays. Mais le Maroc a dû finalement renoncer à cette prétention. Nous espérons que, tôt ou tard, le Maroc se laissera convaincre d'accepter le droit de la population du Sahara occidental à l'autodétermination et à l'indépendance nationale.

16. Nous nous trouvons à la fin de la Décennie du désarmement, de même que de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Les résolutions de l'Assemblée générale qui avaient proclamé la Décennie du désarmement avaient envisagé un lien entre le désarmement et le développement, prévoyant que les ressources économisées dans l'industrie des armements seraient affectées au développement social et économique au bénéfice de la population mondiale. Aujourd'hui cet objectif n'est pas atteint. Des ressources humaines et matérielles considérables sont consacrées aux programmes d'armements au détriment du développement, surtout dans le tiers monde.

17. En matière de désarmement on n'a pu prendre que des mesures limitées, en commençant par le Traité d'interdiction des essais de 1963³ pour arriver aux accords actuels réalisés dans le cadre de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques. Et quelquefois on est obligé de se demander si ces traités ne fixent pas les règles qui permettent d'éperonner la course aux armements plutôt que de l'arrêter. Néanmoins, ils apportent quelque encouragement, parce qu'ils indiquent que la volonté de négocier, d'arriver à un large niveau de désarmement, ne fait pas défaut.

18. Pour les pays en développement, le désarmement présente un intérêt vital. Ils doivent nécessairement s'inquiéter des complexes militaires toujours plus vastes des pays puissants du monde. Les rivalités de puissance ont coutume de déborder dans le tiers monde, causant des guerres locales, des tensions entre de petites nations pauvres et le détournement continu de ressources humaines et matérielles rares aux fins de la défense nationale. La course aux armements parmi les grandes puissances contribue donc à une inflation mondiale, à un accroissement de la pauvreté dans les pays du tiers monde et milite contre la coopération entre eux en vue du développement. Ma délégation

² Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.

³ Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963.

gation appuie donc le désarmement général et complet sous contrôle international et renouvelle son appel dans ce sens.

19. Faisant partie des Etats du littoral de l'océan Indien, mon pays note avec une vive inquiétude qu'au cours des dernières années la présence militaire des grandes puissances a fortement augmenté dans l'océan Indien. Nous demandons une plus grande coopération de la part des grandes puissances et des principaux usagers maritimes de cet océan dans les efforts et les négociations destinés à mettre en œuvre la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, adoptée en 1971 par l'Organisation des Nations Unies [résolution 2832 (XXVI)].

20. L'impasse à Chypre persiste, au prix de grandes souffrances humaines. Nous engageons les parties intéressées à donner de l'élan à l'initiative prise au début de l'année par notre secrétaire général, M. Waldheim, afin qu'un règlement politique fondé sur l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le non-alignement de la République de Chypre puisse être réalisé.

21. Au Moyen-Orient, la paix reste insaisissable, tout autant qu'elle l'était à notre dernière session. Ma délégation pense, en recommandant cette façon de voir, que la paix ne peut régner dans la région tant qu'on laisse persister et s'aggraver deux injustices graves. L'une est le déni au peuple palestinien du droit à une patrie et à un Etat propre; l'autre est l'occupation par Israël de terres égyptiennes, syriennes et jordaniennes. Nous appuyons le droit du peuple palestinien, dirigé par l'Organisation de libération de la Palestine, d'avoir son propre Etat. Nous appuyons le droit de l'Egypte, de la Syrie et de la Jordanie d'avoir recours à tous les moyens appropriés pour recouvrer leurs territoires. Nous condamnons énergiquement les attaques meurtrières d'Israël contre le Liban.

22. Nous rapprochant de notre pays, nous estimons que l'île de Mayotte fait partie de la République des Comores et nous appuyons les aspirations de ce pays à affirmer son unité politique et son intégrité territoriale.

23. Ma délégation note que la Corée reste divisée. Nous comprenons le désir de réunification pacifique du peuple coréen. Nous espérons que ce but sera atteint, à l'abri de toute ingérence étrangère, selon les principes de l'indépendance, de l'unification pacifique et de la grande unité nationale.

24. Nous voudrions faire écho à l'appel émouvant que vous avez lancé, Monsieur le Président, dans votre déclaration liminaire [*Ire séance*] quant au sort des réfugiés dans le monde. Les réfugiés constituent un problème humanitaire mondial qui exige l'attention de l'Organisation. Rien qu'en Afrique nous avons plus de 4 millions de réfugiés qui doivent pouvoir se réinstaller dans d'autres pays africains, pays qui ont déjà du mal à maintenir leur propre population à un niveau de vie convenable. On peut constater que jusqu'à maintenant le monde, du point de vue de l'affectation des ressources, n'a accordé qu'une piètre attention à la réinstallation des réfugiés africains, dont certains sont victimes de mesures d'oppression et de répression que leur infligent les régimes racistes minoritaires d'Afrique australe. Nous appuyons donc la création d'un fonds spécial pour les réfugiés et nous sommes favorables à toutes les mesures actuellement prises pour alléger la tragédie humaine qui se déroule actuellement dans les pays de l'Asie du Sud-Est. Nous espérons que, grâce aux enseignements tirés de cette tragédie, on accordera une attention égale, maintenant et à l'avenir, aux problèmes des réfugiés dans d'autres parties du monde.

25. L'économie mondiale connaît les affres de la crise la plus grave de l'histoire. L'inflation, le chômage, les fluctuations de devises et l'instabilité du commerce international des produits de base sont des problèmes quotidiens.

26. L'effet de cette crise est ressenti par tous les peuples et toutes les nations. Mais les pays en développement, dont les économies sont beaucoup plus faibles et plus vulnérables aux conditions extérieures, ont été les plus atteints. Ainsi, pour de nombreux pays en développement, la crise économique mondiale a entraîné une détérioration des termes de l'échange, l'aggravation d'une balance des paiements déjà frappée de grandes difficultés, des problèmes d'endettement plus grands et l'effritement de leur maigre épargne qui aurait pu servir à financer des programmes de développement pour des personnes qui vivent déjà au-dessous de la ligne de démarcation de la pauvreté.

27. Certains pays développés, individuellement et collectivement, ont adopté et appliqué au cours des dernières années certaines mesures destinées à les isoler de l'effet de la crise économique mondiale. Ces mesures n'ont pas seulement échoué; elles ont également aggravé les problèmes économiques des pays en développement qui ont dû subir les frais des mesures d'ajustement adoptées par ces pays développés. Par exemple, les multiples mesures protectionnistes adoptées par certains pays développés ont souvent été appliquées aux importations de produits primaires et manufacturés des pays en développement. Ces mesures ont grandement entravé les efforts de développement, tant agricole qu'industriel, des pays en développement et ont aggravé encore leurs termes de l'échange.

28. L'échec de ces mesures isolées, égoïstes et fragmentaires confirme notre conviction que les problèmes économiques dont le monde continue à souffrir viennent, en grande partie, de l'incompatibilité, entre le système économique international existant, qui avait été conçu pour l'ère coloniale, et les nouvelles réalités du monde d'interdépendance d'aujourd'hui. Ce ne sont pas des problèmes purement cycliques; ils sont nettement plutôt de nature structurelle. L'humanité ne peut être à l'abri de nouvelles perturbations économiques et de conflits politiques qu'au moyen d'une restructuration fondamentale des relations économiques entre les nations et de l'établissement d'un nouvel ordre économique international équitable.

29. Malheureusement, le mouvement dans cette direction n'a rien de dynamique et certains pensent que le temps est un catalyseur infaillible de la renaissance économique. Dans les négociations en cours en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, on a consacré beaucoup trop de temps à une réaffirmation des problèmes, alors que trop peu de décisions concrètes ont été prises. Ce fossé entre les paroles et les actes est la manifestation de l'absence de volonté politique dans certains pays développés.

30. A la cinquième session de la CNUCED, tenue à Manille, on a lancé un nouveau programme d'action pour les pays les moins développés⁴. Mais, hélas, l'accord n'a pu se faire sur certaines des principales questions qui constituent la base sur laquelle un programme prometteur pourrait être édifié. Il s'agit de l'accès au marché des produits finis des pays en développement, de la réforme du système

⁴ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session*, vol. I : *Rapport et annexes*, première partie, sect. A, résolution 122 (V), (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.14).

monétaire international, de l'établissement d'un système de financement de compensation pour parer au déficit des revenus de l'exportation des produits de base des pays en développement et de l'automatisme dans les versements de l'aide. Le refus de certains pays développés de promettre des contributions au "deuxième guichet" du fonds commun du Programme intégré pour les produits de base est une indication de plus de cette absence de volonté politique.

31. Nous abordons donc la fin de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement sans ressentir de satisfaction. Avec un grand nombre de résolutions de l'Assemblée et d'autres organes des Nations Unies restées sans effet, l'arriéré des mesures qui seront reportées sur la troisième Décennie pour le développement est des plus lourds. Il faudra, de la part des nations et des gouvernements, une réaffirmation de leurs objectifs et un engagement, mais, avant tout, il faudra la volonté politique de traduire les diverses décisions en un calendrier d'action concrète. Ma délégation voudrait exprimer l'espoir que la troisième Décennie pour le développement sera marquée par un plus grand dynamisme et qu'il y aura un engagement politique plus grand de la part des Etats Membres dans la recherche d'une économie mondiale plus équilibrée et de plus grandes perspectives de développement réel parmi les nations pauvres.

32. Tant à la quatrième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept tenue à Arusha du 6 au 16 février dernier, qu'à la récente Conférence des pays non alignés⁵, la coopération entre pays en développement, dans le cadre de l'autosuffisance nationale et collective, a été fortement mise en relief. Nous engageons tant le système de développement des Nations Unies que les pays développés à donner un soutien et une assistance entières aux pays en développement pour leur permettre de consolider et d'étendre leur coopération mutuelle.

33. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer est la pierre de touche de l'esprit d'un dialogue véritable entre le Nord et le Sud. Les ressources du fond des mers, déclarées patrimoine commun de l'humanité par l'Assemblée générale, affectent le cœur même de la paix mondiale et de l'équité. La gestion commune des ressources du fond des mers devrait avoir pour premier objectif d'assurer des chances égales d'accès aux richesses de la mer et comme effet direct de redistribuer les richesses mondiales. Les progrès réalisés jusqu'à présent aux négociations de Genève, et notamment l'unanimité avec laquelle a été établie une autorité internationale du fond des mers, doivent être pour nous tous une source de satisfaction, malgré les détails opérationnels très importants qui restent encore à régler. Nous espérons aussi que la Conférence respectera la date limite d'août 1980 pour conclure les négociations.

34. L'année 1979, qui est l'Année internationale de l'enfant, est maintenant très proche de sa fin. Je voudrais féliciter tous les Etats Membres qui se sont efforcés d'assurer le succès de cette Année. Je voudrais aussi rendre hommage au FISE, qui s'est vu confier la responsabilité, à la fois pesante et agréable, de traiter du bien-être des enfants et de le favoriser. Nous espérons que les Etats Membres accroîtront leurs contributions au FISE afin que l'intérêt et le souci qui se sont tellement manifestés cette année envers les droits de l'enfant soient promulgués dans des

programmes permanents de développement de l'enfant. Si nous voulons préserver les générations futures du fléau de la guerre, comme nous y invite la Charte, nous ne saurions mieux faire que d'investir dans notre jeunesse.

35. Nous sommes au seuil d'une nouvelle décennie. Nous pouvons apprécier de manières diverses la décennie écoulée. Certains pourront y voir de nombreuses ambitions déçues; d'autres pourront y voir un gouffre d'espérances et d'exigences peu réalistes. Mais nous pouvons nous mettre d'accord sur une chose; nous pouvons tous reconnaître que cette décennie a été celle du dialogue, d'un dialogue très important quant à la manière de savoir comment nous devons modeler notre monde afin que tous ses habitants vivent dans la paix et la prospérité, afin que toutes ses nations s'épanouissent et survivent dans l'égalité, la liberté et l'amitié. Convenons donc tous ici que nous ferons de la décennie à venir une décennie d'action afin de favoriser le progrès et la prospérité, dans l'esprit même de l'Organisation des Nations Unies.

36. M. HAMEED (Sri Lanka) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom de ma délégation, je me permettrai tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre élection aux hautes fonctions de Président de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nos deux pays partagent une tradition historique commune, bien qu'ils soient situés sur deux continents distincts. Ensemble, nos nations ont contribué au renforcement de la solidarité afro-asiatique, sur laquelle repose la structure du non-alignement. Nous appartenons tous deux au Commonwealth. Nous avons eu l'occasion d'apprécier plus intimement votre sens de l'internationalisme, votre jugement et votre engagement inflexible envers la cause de la paix et de l'harmonie, tant en cette auguste assemblée que dans les organismes du mouvement des pays non alignés. Nous connaissons votre contribution remarquable au succès du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et nous sommes certains que vous apporterez les mêmes qualités et le même dévouement à la conduite des délibérations de l'Assemblée générale. Votre élection à la présidence à un âge relativement jeune ajoute encore à cet honneur.

37. Je me permettrai également de rendre hommage à mon ami et éminent collègue, notre président sortant. Point n'est besoin de rappeler qu'il a présidé les travaux de l'Assemblée générale pendant une période difficile de l'histoire de cette organisation. Il a agi avec fermeté et justice et contribué de façon décisive et efficace au déroulement de la trente-troisième session de l'Assemblée générale. Nous tenons à lui exprimer sincèrement toute la gratitude que nous ressentons à son égard.

38. Les orateurs précédents ont parlé de l'aide constante que la communauté internationale reçoit de notre Secrétaire général. Au nom de mon gouvernement et en mon nom propre, je voudrais réitérer ces propos. L'érudition de M. Waldheim, sa volonté et sa capacité de chercher un équilibre entre les parties en conflit, de même que le calme dont il fait preuve dans les circonstances les plus difficiles, sont reconnus de tous. Nous admirons et apprécions les efforts que le Secrétaire général déploie afin de renforcer le rôle des Nations Unies dans les affaires du monde, et nous lui assurons toujours notre pleine coopération.

39. C'est avec plaisir et fierté également que Sri Lanka souhaite la bienvenue à Sainte-Lucie en tant que Membre de notre organisation. L'augmentation du nombre de

⁵ Sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane du 3 au 9 septembre 1979.

Membres de l'Organisation souligne son universalité, qui est l'un des objectifs énoncé dans la Charte et sans lequel l'autorité et l'efficacité de notre organisation seraient sérieusement affaiblies.

40. Ceux d'entre nous qui font un pèlerinage annuel à l'occasion de l'ouverture de la session de l'Assemblée générale se rendent compte à l'heure actuelle que nos voyages connaissent le grave danger de se transformer en une sorte de tournée touristique politique. Depuis longtemps déjà, les auteurs de brochures avisent leurs lecteurs que les voyages élargissent l'esprit. C'est peut-être vrai. D'autre part, je veux bien croire que ceux d'entre nous qui ont la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre la politique étrangère de nos pays respectifs se sont vu confier cette responsabilité parce qu'ils avaient déjà montré qu'ils connaissaient à fond les affaires du monde. Si le seul but servi par nos visites annuelles ici visait à participer à un exercice en vue d'élargir nos esprits, alors l'Assemblée générale, et en fait les Nations Unies dans leur ensemble, seraient loin de réaliser les objectifs tracés par les fondateurs.

41. Mes observations ne doivent pas être interprétées comme des critiques malveillantes. Je parle en tant que croyant fervent en l'Organisation des Nations Unies et je suis fermement convaincu qu'en ce moment de l'histoire de l'humanité, si l'ONU n'existait pas, nous nous lancerions rapidement dans la tâche visant à la constituer. Je parle, en outre, en tant que ministre des affaires étrangères d'un pays dont la politique étrangère a toujours souligné la nécessité de respecter, de renforcer l'Organisation et d'œuvrer dans son cadre.

42. C'est dans cet esprit que je prononce ma déclaration. Je fais mes observations dans l'espoir que le potentiel des Nations Unies sera pleinement réalisé au cours de notre vie, sous les divers aspects de l'effort humain qui permettent d'aboutir à la somme totale de la vie humaine. Les aspects politiques, sociaux et économiques de la vie humaine font tous partie des responsabilités de notre organisation et méritent tous une attention égale. Ils exigent en outre qu'on leur accorde une attention pratique et concrète, à l'écart des polémiques, de la rhétorique et de théories stériles.

43. Comme vous le savez, Sri Lanka a eu l'honneur et le privilège d'assumer la présidence du mouvement des non-alignés pendant les trois dernières années, fonctions que nous avons transmises à la République de Cuba, il y a seulement 15 jours. Pendant les trois années où nous avons assumé ces fonctions, le mouvement a dû relever de nombreux défis, dont certains menaçaient la base même du mouvement, mais Sri Lanka est fier d'avoir pu maintenir l'unité du mouvement intacte face à des différends bilatéraux très graves qui ont surgi entre ses membres.

44. Lorsque Sri Lanka a assumé la présidence en 1976, le mouvement comptait 86 membres, et à la veille de déléguer ses fonctions, au bout de trois années, ce chiffre était passé à 96. Il s'agit également d'un paradoxe, parce que chaque fois que nous nous réunissions les prophètes de malheur prédisaient que ce serait la dernière fois. Aujourd'hui, le mouvement est un facteur dynamique dans la conduite des affaires internationales. Il est devenu le porte-parole indiscuté et incontesté du tiers monde. Nous sommes heureux d'informer cette assemblée, dont les deux tiers des membres font partie du mouvement des non-alignés, que Sri Lanka a été digne de la mission sacrée qui lui a été confiée par les membres du mouvement, et que

nous avons pu, à la fin de notre mandat, comme le Président de mon pays, Son Excellence J. R. Jayewardene, l'a dit dans son discours à La Havane, remettre à notre successeur un mouvement qui n'a pas été "terni ou dilué".

45. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous ceux qui nous ont accordé leur soutien pour permettre à Sri Lanka de s'acquitter de ses responsabilités d'une façon plus constructive. Nous souhaitons au nouveau Président, la République de Cuba, tout le succès possible.

46. Au cours des deux dernières années et demie, j'ai eu le privilège, en tant que président de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, de me rendre dans de nombreux pays et de discuter des affaires internationales et de la stratégie internationale avec une vaste gamme de dirigeants du monde politique. L'impression la plus marquante que j'ai tirée de ces entretiens et de ces discussions, c'est qu'il y a un paradoxe international. L'espoir et le désespoir coexistent; il y a stagnation et amélioration; il y a une théorie et une certaine réticence à la mettre en pratique. Le résultat est une impression de manque d'harmonie, un sentiment de devoir non accompli, d'espoir déçu. Cela vaut pour presque tous les aspects de l'activité humaine de notre temps.

47. Par exemple, on qualifie souvent notre ère d'âge scientifique, et les merveilles de la science et de sa consœur, la technologie, comme capables de résoudre presque tous les problèmes humains. Malheureusement, les avantages de cet âge scientifique ne se font pas sentir à l'échelle universelle, comme les participants à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technologie au service du développement, qui s'est tenue à Vienne du 20 au 31 août dernier, l'on fait remarquer. Le résultat est un mélange paradoxal d'échecs et de succès, de déséquilibre que côtoie la croissance. L'homme s'enorgueillit d'avoir conquis l'espace extra-atmosphérique et il se réjouit de voir les voyages sur la Lune couronnés de succès. La technologie médicale actuelle permet au technicien médical de procéder à différents examens, simultanément, sur un seul échantillon de sang. La technologie en matière de construction a progressé à tel point qu'un appartement préfabriqué peut être monté en un peu plus d'une demi-heure. De nouvelles variétés de céréales-miracle ont permis d'augmenter de façon inimaginable la production alimentaire mondiale.

48. Et pourtant, le nombre d'êtres humains qui souffrent de la faim, qui sont mal nourris, qui ne sont pas logés comme il convient et qui sont dans la misère, ne se chiffre pas par centaines ou par milliers, mais par millions. Plus paradoxal encore, les sociétés qui engendrent des millionnaires, des voitures rapides, des hôpitaux modernes et des logements fastueux, sont en même temps le théâtre d'une inflation galopante, d'une augmentation en spirale des coûts de la vie et d'un chômage incontrôlable. Oubliez les étiquettes Nord et Sud, Est et Ouest. La vraie réalité, c'est que, quelle que soit la forme de société où l'on vit, les merveilles et les succès de l'ère scientifique n'affectent pas de vastes secteurs de la population.

49. En termes politiques, notre époque est considérée comme étant celle de la décolonisation, et elle l'est effectivement. Au XIX^e siècle, la plus grande partie des terres émergées et des populations sont entrées dans l'ère de l'hégémonie impériale. Le colonialisme officiel prenait de l'ampleur, des traités inégaux étaient signés et de vastes régions du patrimoine étaient cédées. Dans des accords moins officiels, où la puissance coloniale s'exerçait sans

une présence coloniale permanente, la domination était encore plus profonde et plus répandue. Un spécialiste a calculé qu'à la veille de la seconde guerre mondiale quelque 80 p. 100 des terres émergées et 75 p. 100 de la population mondiale se trouvaient, d'une façon ou d'une autre, sous le contrôle effectif de puissances coloniales. Ne nous querellons pas sur les chiffres. Les événements de la période coloniale sont trop intimement liés à l'histoire pour que l'on en débattenne. De même, la réalité de la décolonisation est indiscutable.

50. Depuis la fin des années 40, au moment où l'Inde et Sri Lanka sont devenus indépendants, jusqu'aux années 70, le monde a vu le démantèlement rapide des empires. Plus de 100 nations-Etats ont pris place dans la famille humaine et nous n'avons pas besoin d'attendre que l'histoire nous assure que le rôle et l'influence des Nations Unies et du mouvement des non-alignés dans ce processus ont été extrêmement marquants et décisifs. Certains cyniques disent parfois que la décolonisation a déclenché des problèmes aigus et le désordre dans les Etats nouvellement indépendants. Cet argument, en fait, est parfois utilisé pour justifier l'existence de quelques bastions racistes et coloniaux dans le monde actuel. L'existence de tels bastions, périmés sur le plan politique, est en soi un paradoxe. Oui, ces bastions doivent disparaître.

51. A notre époque, il ne saurait exister un seul homme qui ne soit pas libre ou un pouce de terre qui soit occupé par un agresseur ou une puissance coloniale, que ce soit au Moyen-Orient, en Afrique australe ou en quelque autre endroit du monde. Etancher la soif de liberté est plus essentiel et plus satisfaisant qu'accepter une forme d'ordre artificielle, imposée de force par une lointaine puissance métropolitaine. Et si, aujourd'hui, les Etats indépendants sur le plan politique connaissent une période de trouble économique, cela est aussi dû, en partie, à un autre paradoxe international : la survivance de la domination économique en dépit de la liberté politique.

52. Ces paradoxes peuvent être examinés sous un angle ésotérique et procurer des heures et des jours de délices à des universitaires, à des pontifes qui emplissent les bibliothèques de descriptions détaillées mais sans chaleur et d'analyses sur la condition humaine. Mais ils peuvent aussi, d'autre part, être considérés comme la toile de fond des affrontements politiques, autrement dit la perspective de "nous" et "eux". Ni l'une ni l'autre de ces attitudes n'est constructive. Il y a une troisième option, cependant : celle de considérer la situation en termes humains et d'essayer d'y remédier, en termes humains aussi. L'appel que je lance ici aujourd'hui, c'est que nous acceptions tous cette troisième option et que nous nous efforcions inlassablement d'améliorer la condition humaine au lieu de nous contenter de la ramener à une série de platitudes.

53. Ceci vaut particulièrement à un moment où le Nord et le Sud ne semblent pas savoir vraiment comment reprendre leurs efforts vacillants de rapprochement. La raison de ce manque de confiance est compréhensible. Une lutte commune est plus simple à organiser quand on peut identifier, attaquer et éliminer un ennemi commun. Mais la campagne devient plus difficile lorsque cet ennemi ne peut pas être aisément identifié. Qui, par exemple, peut nous donner la raison qui nous conduise directement à la source du déséquilibre monétaire ? En fait, l'ennemi auquel nous devons faire face aujourd'hui n'est pas un seul ennemi. Il y en a plusieurs : le dénuement, la faim, la maladie, la haine, la pollution de l'environnement, le chômage, le gaspillage de ressources précieuses en armements destruc-

teurs, l'inflation — tout cela se cache derrière ces paradoxes internationaux. Et, de même que cet ennemi est multiple, le résultat de ses activités l'est aussi et touche les nations riches et pauvres.

54. Il règne un certain pessimisme au sujet de l'incapacité de la communauté internationale de résoudre les différends qui caractérisent de façon pratiquement permanente la vie internationale. Je ne partage pas totalement ce pessimisme car je crois qu'à notre époque nous devons trouver les solutions à ces problèmes. Et, ce disant, je n'oublie pas les conflits et les affrontements qui semblent surgir jour après jour. Il y a une nouvelle vague de troubles, de suspicion et de tension qui balaie les continents. Les frontières semblent poser un défi à la sécurité et à la stabilité internationales. Et les efforts en vue de s'assurer le pouvoir et une position n'ont jamais été aussi subtils et scientifiques. A cela vient s'ajouter le potentiel explosif du déséquilibre économique et ce paradoxe est peut-être bien plus vaste que l'on en a conscience jusqu'à présent.

M. Niehaus (Costa Rica), vice-président, prend la présidence.

55. Les pauvres, les affamés, les malnourris, les chômeurs ont besoin de secours immédiats. Nous ne pouvons ignorer leurs intérêts. En termes humains, ces intérêts sont au cœur même de nos préoccupations car, si les hommes politiques perdent le sens de ce qui est humain, ils perdent leur raison d'être même. De la même façon, en termes politiques leurs intérêts sont essentiels parce que, si le désespoir et la frustration se prolongent, cela finit par créer des tensions et un désespoir tels que seule une détente par la violence est possible.

56. Et c'est compte tenu de cela que je tiens à redire combien il est urgent de reprendre le dialogue Nord-Sud d'une manière significative. La première phase du dialogue Nord-Sud a pris fin et, bien qu'il ne soit ni juste ni exact de dire que cette phase a été un échec total, elle n'a cependant amené que le désespoir dans le Sud et l'indifférence dans le Nord.

57. Dans la première phase du dialogue Nord-Sud on a vu apparaître de nouveaux slogans. Or les slogans gênent le progrès, et il s'ensuit une situation d'affrontement qui ne sert ni l'un ni l'autre côté.

58. Il ressort clairement que l'ordre économique existant est à la fois périmé et inégal; il est inéquitable et ne donne satisfaction ni au Nord ni au Sud.

59. Le Nord, bien qu'ostensiblement bénéficiaire de ce système, se trouve entravé par le malaise dû à l'inflation, à la stagnation économique et à la récession, problèmes que l'on supposait être endémiques dans le Sud seulement; aussi une réorganisation de la structure économique profiterait-elle autant au Nord qu'au Sud.

60. Les efforts de restructuration de l'ordre économique actuel ne doivent pas être entrepris grâce à des slogans ou par des menaces de privation. Ce sont là des paroles creuses qui n'apporteront rien. Les paroles creuses n'apaiseront pas la faim dans le Sud, pas plus qu'elles ne redonneront de la vigueur au dollar en déroute. La situation doit être abordée sur le plan de la coopération et non pas de l'affrontement.

61. Restructurer l'ordre économique actuel est une tâche énorme. Ce n'est pas quelque chose que l'on peut entreprendre sans préparation et sans que le Nord et le Sud y aient réfléchi. Le Nord doit entreprendre ces négociations avec la volonté d'établir un nouvel ordre qui tiendrait

compte des intérêts légitimes et des aspirations des nations pauvres. Le Sud, d'autre part, devrait poursuivre son plan d'action et soumettre des propositions concrètes qui l'étayent. Une analyse calme donnera des résultats et évitera l'état de frustration qui avait suivi la fin de la première phase de ce dialogue.

62. Autrement dit, la deuxième phase du dialogue doit aller au-delà de la discussion et entrer directement dans le domaine de la négociation. Et la négociation, bien entendu, doit se dérouler dans un cadre convenu. Les négociateurs ne peuvent pas être comme ce musicien qui vous dit : "Donnez-moi un piano et je vous jouerai un air". Les négociations ont également besoin d'être orchestrées. Mettre au point cette orchestration n'est pas au-dessus des possibilités humaines dans une période créatrice évidente. En fait, des experts se sont attelés à la tâche dans différentes instances pour établir une série de principes qui pourront guider les négociations Nord-Sud lorsqu'elles reprendront. Un résumé de leurs vues nous donnerait au moins une idée du cadre de travail requis.

63. L'on pourrait arguer, par exemple, que le cadre des négociations devrait consister en cinq vastes principes, chacun d'eux visant à faciliter la compréhension et la coopération.

64. Premièrement, la nécessité de remanier l'ordre international n'est pas seulement ressentie par un groupe de pays ou de peuples particuliers. La discipline de l'interdépendance nous est imposée par les circonstances, et cette discipline ne peut être appliquée dans l'ordre actuel, celui-ci étant plutôt fondé sur le principe du "moi, je n'ai pas de problème".

65. Deuxièmement, et cela découle du premier principe, il faut que tout le monde accepte que le but du remaniement de l'ordre international n'est pas de favoriser un seul groupe de pays, mais d'améliorer la condition humaine dans son ensemble. Si l'on tient compte de cet objectif tout au long du processus de négociations, l'on pourra alors procéder à des échanges légitimes qui permettront à toutes les parties de ressentir les conséquences bénéfiques de cet ordre international remanié.

66. Troisièmement, bien que l'on doive se féliciter de la notion de besoins essentiels, il est tout aussi vrai que ces besoins ne peuvent être satisfaits que s'il y a des ressources appropriées. Les ressources ne sont pas illimitées, mais, dans le cadre de contraintes naturelles, ces ressources peuvent être élargies grâce à la croissance économique, de façon qu'il y en ait suffisamment pour être réparties. La planification de la population fait, de toute évidence, partie intégrante de cette équation.

67. Quatrièmement, l'équité doit être l'objectif clef de cet exercice, c'est-à-dire que l'équité ne doit pas s'instaurer uniquement entre nations riches et pauvres, mais également à l'intérieur des nations riches et pauvres. Car ce serait une moquerie si les activités internationales visant à remanier l'ordre international étaient entreprises uniquement pour que les riches s'enrichissent davantage tant dans les pays riches que dans les pays pauvres. Des formes plus efficaces de répartition des revenus devront être adoptées en même temps que la restructuration économique internationale interviendra.

68. Cinquièmement, la restructuration doit intervenir d'une manière ordonnée, avec des stades, des objectifs et des évaluations acceptés dans le cadre d'un programme convenu.

69. Je ne revendique ni l'originalité ni l'exclusivité des principes que je viens de citer. On peut les énoncer de différentes façons, mais l'important, c'est de les accepter et d'agir.

70. La position de Sri Lanka sur les questions telles que l'Afrique australe, le Moyen-Orient, le désarmement, la mise en œuvre de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)] et d'autres questions importantes dont sera saisie l'Assemblée générale à sa présente session a été réaffirmée très clairement à maintes reprises ici même et dans d'autres instances internationales. Voilà pourquoi je n'abuserai pas du temps de l'Assemblée générale en la répétant ici.

71. A la session extraordinaire de l'Assemblée générale, l'année prochaine, lorsque nous examinerons la stratégie pour le développement et d'autres questions relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, nous aurons l'occasion rêvée de traduire en actes nos intentions et nos idéaux. Nous pourrions très facilement faire de cette session extraordinaire un autre marathon de paroles où l'on se livrerait à des récriminations incessantes ou à des platitudes tout aussi incessantes. Mais nous pourrions aussi utiliser cette session comme un tremplin d'action. C'est à nous de choisir. Quelle sera notre décision ?

72. En ce qui concerne Sri Lanka, il n'y a pas d'hésitation quant au choix. Nous aimerions que tous les Membres de l'Organisation abordent cette session en étant décidés à agir. Nous aimerions que cette session soit marquée par des négociations très générales et ne soit pas simplement l'occasion d'un débat de plus. Nous aimerions que cette session se termine par l'adoption d'un programme d'action concret qui serait ensuite renvoyé à la CNUCED pour que sa mise en œuvre soit assurée.

73. Est-ce que la communauté internationale saura relever ce défi ? Ou est-ce que des intérêts particuliers priveront, une fois de plus, les peuples désavantagés du monde de leur droit à la dignité humaine ? Car si cela n'est pas réalisé, nous courrons le danger non seulement de voir la crise économique s'aggraver, mais d'assister également à une explosion politique. Eviter ce danger et garantir une paix permanente, voilà la responsabilité des dirigeants politiques de notre époque. Nous devons progresser de façon constructive pour répondre aux besoins économiques minimums des peuples déshérités. C'est le devoir et l'obligation que nous avons envers l'histoire.

74. M. RAJARATNAM (Singapour) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit permis de commencer ma déclaration en exprimant la reconnaissance de ma délégation au Président sortant de l'Assemblée générale, M. Indalecio Liévano, de la Colombie.

75. Je voudrais aussi féliciter très cordialement le président Salim de son élection unanime à la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il est, à 37 ans, la personne la plus jeune qui ait jamais été élue à ces hautes fonctions. Depuis qu'il préside l'Assemblée générale, c'est-à-dire depuis quelques jours à peine, il nous a déjà impressionnés par son efficacité, sa compétence et son sens de l'équité.

76. Je voudrais également rendre un sincère hommage à notre Secrétaire général, M. Kurt Waldheim. Il travaille et voyage inlassablement à la recherche de la paix mondiale et de solutions pacifiques et constructives aux problèmes internationaux. Durant l'année écoulée, il s'est rendu dans les pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est pour s'entretenir

avec leurs dirigeants des problèmes de la région. Nous rendons également hommage à l'initiative par laquelle le Secrétaire général a convoqué la Réunion sur les réfugiés et les personnes déplacées en Asie du Sud-Est, qui s'est tenue à Genève les 20 et 21 juillet 1979.

77. Je me propose de déroger à la formule habituelle qui consiste à s'attacher à des questions nombreuses et précises d'intérêt régional et national. Ma délégation parlera de celles-ci lorsqu'elles seront portées à notre examen.

78. La fin d'une décennie est, selon l'usage, l'occasion de faire un bilan, de procéder à une rétrospective et de chercher à dégager ce que l'avenir nous réserve. Il est reconnu de toutes parts que les années 70, qui vont s'achever, ont été la décennie la plus désastreuse que l'humanité ait connue depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Par comparaison, les 25 années qui ont précédé cette décennie ont été des années de réalisations continues pour la plus grande partie de l'humanité, et même ceux qui ont connu des déceptions et des revers espéraient qu'avec le temps et les efforts voulus ils pourraient corriger leurs erreurs et pénétrer dans le grand courant du progrès.

79. Les années 70 ont porté les atteintes les plus rudes à cet optimisme facile quant à l'avenir. Il s'est passé bien des choses au cours des années 70 pour convaincre certains que l'ère du progrès ininterrompu était révolue et que l'humanité abordait un cycle nouveau de chaos et de désintégration. Il existe un malaise général lié à la conscience que nous sommes les habitants d'une planète où les choses nous échappent de plus en plus et que nous faisons un plongeon vers quelque désastre inconnu. Il ne se passe pas de jour que les dirigeants du monde ne se réunissent pour renverser cette dérive, mais les échecs qu'ils ont essuyés jusqu'ici donnent l'impression qu'ils cherchent à manier l'imprévisible.

80. Il est vrai que les décennies qui ont précédé les années 70 ont aussi connu leurs crises. Elles ont également été marquées par des moments d'inquiétude et d'incertitude; mais, dans l'ensemble, il a été possible de venir à bout de crises qui étaient des aberrations temporaires d'un ordre mondial stable par ailleurs.

81. La crise des années 70 est d'un ordre de grandeur différent. Elle s'attaque aux bases acceptées du système, donnant nettement l'impression que ces bases ne peuvent plus soutenir la charge des problèmes humains. Le système a épuisé son potentiel. Il est parvenu à l'épuisement, à la décomposition et à un chaos qui se propage. Il s'agit là de ce que les sociologues appellent une crise de système et les années 70 nous ont nettement avertis que nous allions vers une crise de cette nature. L'un des éléments de la crise de système est que celle-ci s'attaque à tous les sous-systèmes : politiques, économiques, sociaux et idéologiques. Cette crise touche toutes les nations et affecte les pays riches et avancés aussi bien que les pays pauvres et en développement.

82. Ce que je voudrais, c'est attirer l'attention de l'Assemblée sur la crise mondiale parce qu'elle nous englobe tous et parce que, si elle reste sans solution, elle pourra affecter le règlement des problèmes régionaux et nationaux qui, eux aussi, trouvent leurs racines dans cette convulsion générale. Je ne saurais imaginer de meilleur lieu pour résoudre une telle crise mondiale que l'ONU. Collectivement, les 152 nations qui sont ici représentent l'humanité tout entière. La crise mondiale qui nous menace n'est pas le fait de la Providence, mais la conséquence de nos péchés, des actes commis ou omis par nous tous qui sommes

représentés ici; et de même que nous avons provoqué cette crise, nous pouvons aussi, à la condition d'avoir le courage de faire face aux nouvelles réalités, défaire ce que nous avons fait. C'est pourquoi je ne crois pas que la crise actuelle soit irréversible, ni que nous devions nous résigner à un désastre inévitable.

83. Si nous abordons la crise actuelle dans un esprit de résignation ou si, comme certains d'entre nous sont enclins à le faire, nous minimisons l'importance et l'étendue de la crise mondiale, alors les années 80 infligeront beaucoup plus de dégâts et des souffrances humaines plus accrues encore que ne nous en ont causé les années 70. Tout bien pesé, je suis d'avis que, comme dans les années 70, la crise se fera plus lourdement sentir dans les pays du tiers monde que dans les sociétés riches et avancées. Certains d'entre nous pourront tirer satisfaction du triste état des pays riches et développés. Assurément, les pays riches connaissent les tourments d'une instabilité politique, d'une économie languissante et d'un chômage croissant. Mais leurs souffrances sont d'un autre ordre que celles qui sévissent dans le tiers monde. Les victimes de la crise dans les sociétés développées sont à l'abri des chocs les plus rudes grâce à des formes diverses de protection sociale qui, peut-être, ne rendent la vie que peu satisfaisante, mais grâce auxquelles il ne s'agit pas d'une question de vie ou de mort. Les pays riches peuvent mieux venir à bout de la crise, et quand celle-ci prendra fin — car elle finira nécessairement —, ils en sortiront meurtris et blessés sans doute, mais sans avoir perdu leur puissance de récupération. Je ne veux pour exemple frappant de cette thèse que le cas du Japon et celui de l'Allemagne. Ces deux pays ont l'un et l'autre connu une destruction quasi-totale, tant sur le plan politique que du point de vue économique et institutionnel. Et cependant, quelque 10 ans après, ces pays se sont suffisamment relevés pour dépasser leurs réalisations d'avant guerre, dans le domaine économique d'abord, et maintenant dans d'autres secteurs d'activité. Il en a été ainsi parce que ni les bombes, ni l'occupation ennemie, ni l'occupation coloniale et impérialiste ne sont parvenues à détruire la somme acquise de connaissances et de techniques de ces deux peuples, non plus que leur volonté patriotique de consentir de grands sacrifices et de s'imposer la discipline nécessaire à leur relèvement national. Voilà le miracle de l'Allemagne et du Japon.

84. L'effet de la crise sur les pays du tiers monde est d'un ordre tout différent. Parmi les plus grands des désastres qu'elle a entraînés, il y a le fait qu'à mesure que recule le danger d'un conflit ouvert entre les nations riches et avancées, les pays du tiers monde deviennent l'arène de l'agitation et des conflits internationaux. Ceux-ci prennent au début la forme de conflits entre pays du tiers monde, mais comme les guerres modernes exigent des armes perfectionnées que les nations développées sont seules à pouvoir fournir, ces conflits bilatéraux et multilatéraux du tiers monde peuvent se transformer aisément en guerres par personnes interposées pour les grandes puissances, comme c'est le cas actuellement.

85. Depuis 1945, il y a eu au total quelque 135 guerres plus ou moins importantes mettant en cause 80 pays environ et qui ont causé quelque 25 millions de victimes. A de rares exceptions près, les armées en présence appartenaient à des pays du tiers monde. Aujourd'hui, les armées qui combattent sont toutes de pays du tiers monde. Les grandes puissances ont tellement perfectionné la technique des guerres par personnes interposées qu'il ne serait pas nécessaire pour les nations riches et développées de faire à

l'avenir la guerre sur leur propre sol ni de faire de leurs ressortissants et de leurs citoyens de la chair à canon. Pourquoi le feraient-elles puisque les pays du tiers monde fournissent les champs de bataille et la chair à canon, qu'ils le veulent ou non ?

86. Si la crise mondiale est laissée sans solution, tout indique que, dans les années 80, les guerres civiles, les guerres entre petites nations et les guerres par personnes interposées s'étendront encore davantage dans le tiers monde. Déjà en Asie du Sud, en Asie du Sud-Est, au Moyen-Orient, en Afrique et en Amérique centrale, les différends frontaliers et territoriaux — souvenir des injustices du passé et des bouleversements sociaux — suscitent d'innombrables conflits entre camarades et entre frères dans les pays en développement. Tous ces conflits sont prêts à se transformer en guerres par personnes interposées de grandes puissances. Encore que je me félicite de la détente entre les grandes puissances, nous qui vivons dans le tiers monde devons être conscients des incidences dangereuses qu'elle a pour nous. La détente est un accord qui intervient entre les grandes puissances et selon lequel, en aucun cas, elles ne se feront directement la guerre parce que les guerres nucléaires entraîneraient l'anéantissement réciproque. Voilà ce qu'est la détente.

87. Mais la détente ne répudie nulle part la rivalité entre grandes puissances ou le recours aux guerres par personnes interposées. Il est donc inévitable que le tiers monde fournisse le théâtre de ces guerres par personnes interposées. Que cette tendance soit possible, j'en veux pour preuve la militarisation d'un nombre croissant de pays du tiers monde — dont la plupart sont d'une pauvreté désespérée — au moyen de la fourniture et de la vente d'armes venant de pays avancés.

88. Il y a un témoignage plus éloquent encore de militarisation dans la part que détient le tiers monde du total des dépenses militaires de la dernière décennie. Selon une estimation qui remonte à environ cinq ans, cette part est passée de 15 p. 100 à 23 p. 100 du total des dépenses dans les pays du tiers monde. C'était il y a cinq ans, mais, étant donné la prolifération de nouvelles guerres depuis lors, comme la guerre importante en Indochine, ce pourcentage s'est sans doute accru. Le quart du tiers monde consacre plus de 25 p. 100 de ses dépenses publiques aux armes. Voilà ce que représente la militarisation du tiers monde.

89. Il y a un autre élément important à noter en ce qui concerne ces guerres, qu'elles aient lieu par personnes interposées ou autrement, c'est qu'elles peuvent être commencées ou arrêtées à volonté par la demi-douzaine, plus ou moins, de fournisseurs d'armes importants du monde. Le fournisseur d'armes peut décider sur quel air doivent danser ses clients aux abois. Les personnes interposées, qui se sont libérées elles-mêmes de l'impérialisme classique, sont maintenant asservies à des formes nouvelles d'impérialisme, moins visibles peut-être que la version précédente, mais qui donnent au suzerain autant d'autorité sur ses subordonnés que l'impérialisme d'autrefois. Si l'on peut inciter des armées du tiers monde à opérer sur une base intercontinentale alors que leurs intérêts nationaux ne sont pas le moins du monde en cause, cela nous donne une idée de l'étendue de l'autorité que peut exercer ce nouvel impérialisme.

90. Cette autorité repose sur l'exploitation des ambitions mesquines et, du point de vue des grandes puissances, totalement dépourvues d'intérêt, d'un nombre croissant de

petites nations. Cela a très nettement contribué à la crise des années 70.

91. Le nationalisme qui, à l'origine, était une force positive et constructive dans les pays du tiers monde, connaît maintenant une phase destructrice et réactionnaire. Il reproduit maintenant dans le tiers monde les erreurs et les aberrations que le nationalisme européen a connues dans la phase non mûre de son histoire. Le nationalisme du tiers monde a abordé sa phase de persécutions raciales, religieuses et culturelles. La solidarité qui l'emportait sur les différences raciales, religieuses et culturelles s'est affaiblie ou s'est même effondrée complètement dans de nombreux pays du tiers monde. Ceux-ci, à très bon droit, accusaient leurs anciens maîtres impériaux de discrimination raciale, et pourtant, un nombre croissant d'entre eux ont maintenant adopté ce vice atroce comme étant nécessaire à la dignité et à la survie nationales. Il me suffira d'attirer l'attention de l'Assemblée sur la politique ouvertement déclarée du Viet Nam qui consiste à expulser des millions de ses citoyens, qui vivent dans ce pays depuis des générations, pour la seule raison qu'ils sont d'ethnie chinoise.

92. Le racisme n'est pas le monopole de l'Europe; nous avons adopté ce vice. J'en parle uniquement pour montrer la tendance croissante du nationalisme du tiers monde à adopter les vices de ses anciens maîtres impériaux, tout en se gardant soigneusement d'adopter certaines de leurs vertus. Cette tendance a maintenant trouvé son couronnement dans le plus grand de tous les vices : l'apparition de l'impérialisme du tiers monde. Dans les années 70, nous avons connu beaucoup de cas où un pays du tiers monde en a envahi un autre et l'a complètement asservi pour la plus grande gloire de la patrie, ou pour implanter des régimes fantoches. Nous sommes en train d'apprendre : nous adoptons les vices de nos anciens maîtres, mais non leurs vertus.

93. L'invasion présente du Kampuchea par le Viet Nam n'est qu'un exemple récent de l'impérialisme naissant du tiers monde. Un élément intéressant de la guerre qui se poursuit en Indochine est que les marionnettes comme ceux qui tirent les ficelles se réclament tous de la doctrine communiste : le Viet Nam, le Kampuchea, la Chine, l'Union soviétique.

94. C'est ainsi que la crise des années 70 a fait apparaître à la surface le fait caché que les guerres ne sont pas entièrement un phénomène capitaliste, pas plus que l'agression et l'impérialisme. Aujourd'hui, en fait, les Etats capitalistes vivent en bien meilleure intelligence que les Etats communistes ou ceux qui prétendent s'inspirer de cette doctrine.

95. Telles sont donc certaines des faiblesses des pays du tiers monde, qui très souvent ne sont dues qu'à eux-mêmes, et qui en font des candidats faciles à la guerre par personnes interposées. A moins que ces faiblesses, qui se propagent très vite dans les pays en développement, ne trouvent remède, les années 80 verront peut-être beaucoup de ces pays maltraités et brisés au point qu'ils ne pourront s'en remettre ou redeviendront les esclaves de nations puissantes. Il faudra peut-être à certains d'entre eux de nombreuses générations encore pour se libérer de cette nouvelle servitude car, à la différence de la première, les chaînes en sont presque invisibles et les processus trop complexes et subtiles pour donner lieu à une identification et à une résistance. L'enthousiasme et la sincérité absolue avec lesquels ceux qui agissent par procuration, volontairement ou non, défendent les intérêts de leurs mandants prouvent l'extraordinaire invisibilité du nouvel impérialisme que mettent en place certaines nations développées.

La plupart de ceux qui agissent par procuration croient sincèrement que leurs mandants apportent une aide généreuse aux efforts militaires des petites nations et ils courent le risque d'entrer en conflit avec d'autres grandes puissances simplement pour servir les intérêts et les ambitions mesquines de leurs mandants. Les pays qui agissent par procuration peuvent avoir des réserves graves dans leur for intérieur, mais leur enthousiasme officiel est incroyable. Cela renforce ma conviction qu'une fois qu'il subit la mainmise d'un autre Etat un pays qui agit par procuration n'a plus de libre arbitre.

96. Ces aberrations peuvent être interprétées comme le plus clair des avertissements donnés au tiers monde que des tragédies plus grandes encore l'attendent s'il ne corrige pas les erreurs qu'il a accumulées. Je crois que ces erreurs peuvent être rectifiées et qu'il est encore possible d'éviter un désastre qui nous engloutirait tous. Nous pouvons — et nous devrions — le faire dans les années 80. Plus tard, il pourrait être presque impossible au tiers monde de changer de voie; mais pour arrêter cette marche au désastre, il faut que le tiers monde reconnaisse qu'il a commis des erreurs, qu'il en commet encore, plutôt que d'attribuer ses difficultés à son passé impérialiste et aux machinations des nations riches et développées. Ce passé est sans doute un facteur à prendre en considération, mais, de jour en jour, les conséquences de l'impérialisme s'amenuisent et nos problèmes sont de plus en plus la conséquence de nos propres actes. Beaucoup d'entre nous ont rejeté le colonialisme et l'impérialisme il y a quelque 30 ans, mais nous continuons à invoquer le passé comme le coupable de la situation actuelle. C'est là méconnaître que nous supportons aujourd'hui les conséquences de ce que nous avons fait nous-mêmes depuis l'indépendance. Le fait que certains pays du tiers monde parviennent mieux que d'autres à faire face à la crise actuelle indique très nettement que c'est ce que nous faisons plutôt que ce qu'a fait un impérialisme disparu qui constitue la source première de nos difficultés.

97. Parallèlement, je dois dire que les nations riches et avancées ne rivalisent pas pour nous aider. Au contraire, si l'on se réfère aux années 70, la stabilité économique et politique des pays du tiers monde ne vient pas au premier rang dans la liste des préoccupations des nations développées. Comme je l'ai déjà expliqué, la rivalité entre les grandes puissances exige que l'on allume des guerres par personnes interposées, ce qui est plus facile à faire si le tiers monde est instable.

98. Dans le domaine économique, le zèle avec lequel les pays riches ont voulu, dans l'après-guerre, favoriser le développement économique du tiers monde a disparu. Il y a à cela de nombreuses raisons, l'une étant la fin de la première guerre froide et l'avènement de la détente. La nécessité de se faire des pays du tiers monde des alliés dans la guerre froide est donc moins pressante qu'autrefois.

99. L'autre raison, plus importante, est la crainte de la part des pays développés de la concurrence venant de pays du tiers monde qui ont réussi sur le plan économique. Certains pays de l'Asie de l'Est, de l'Asie du Sud-Est et de l'Amérique latine ont montré qu'ils pouvaient rivaliser efficacement avec les pays développés en ce qui concerne une gamme toujours plus grande de produits industriels. A l'origine, il s'agissait de produits finis simples — textiles, vêtements, chaussures —, mais dans les années 70 quelques-uns des pays du tiers monde se sont mis à fabriquer des produits plus élaborés qui supportent fort bien la concurrence des pays développés.

100. Une douzaine seulement des pays du tiers monde ont atteint ce niveau de compétence, mais cela a suffi pour alarmer les pays développés qui, dans ces succès, ont vu une menace possible à leur position économique dominante et à leurs privilèges au cas où les pays du tiers monde — plus d'une centaine d'entre eux — atteindraient, à la longue, un niveau de compétence analogue.

101. Du point de vue économique, ces craintes d'un tiers monde économiquement dynamique sont à la fois injustifiées et stériles. Mais étant donné que les pays développés sont déjà dans une phase de récession, ce défi mineur du tiers monde a stimulé de nouvelles tendances protectionnistes. Les demandes de protection les plus fortes contre la concurrence du tiers monde proviennent des syndicats occidentaux, plutôt que de leurs capitalistes. Le prolétariat occidental voit dans le prolétariat naissant du tiers monde moins un allié qu'un ennemi.

102. Les protectionnistes du monde développé soutiennent, en effet, que l'ordre économique libéral d'après guerre, établi en 1944 à Bretton Woods⁶, devrait cesser d'être. L'un des principaux piliers de cet arrangement était le libre-échange et des dispositions pour la suppression des barrières douanières. Et les tenants principaux de cette thèse sont les libéraux du monde développé. Ils sont eux aussi opposés à l'ordre économique de Bretton Woods.

103. Pourtant, en vertu des accords de Bretton Woods — qui ne sont cependant pas les seuls responsables —, il y a eu une montée constante du niveau des revenus, comme l'histoire humaine n'en avait jamais connu auparavant, aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés. Encore que les chiffres moyens cachent peut-être des différences dans le rendement des pays individuels, le revenu par habitant dans les pays du tiers monde en vertu des accords de Bretton Woods a augmenté au taux annuel sans précédent de 3,4 p. 100, soit un taux légèrement plus élevé que celui des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Il est également de fait que la croissance économique a été plus rapide dans les pays en développement à économie libre et sans entraves quant à l'afflux d'investissements étrangers ou quant aux opérations des sociétés multinationales. Cela est un fait, pour aussi désagréable qu'il puisse être.

104. Les pays en développement, qui se révèlent maintenant capables de faire concurrence avec succès aux nations développées, sont entièrement ceux à économie libre et qui ont pleinement profité des accords de Bretton Woods.

105. Pour ces raisons, les protectionnistes occidentaux désirent fort mettre au rebut le vieil ordre libéral, c'est-à-dire les accords de Bretton Woods. Ce qu'ils voudraient voir naître des cendres de l'ordre ancien, ce sont de nouvelles barrières à la concurrence des pays du tiers monde. Avec ces barrières, il y a peu d'espoir que les pays du tiers monde puissent jamais faire surface économiquement et que ceux — rares — qui ont pu grimper à l'échelle parviennent à s'y maintenir bien longtemps.

106. Dans les critiques présentées par les tenants du nouvel ordre économique international, il y a beaucoup d'éléments valables, mais certaines des pratiques et des attitudes des pays en développement militeront, je crois, contre le tiers monde et renforceront la puissance des protectionnistes dans les pays riches.

⁶ Conférence monétaire et financière des Nations Unies, tenue à Bretton Woods en juillet 1944

107. Tout d'abord, les pays en développement ne peuvent exiger la liberté du commerce tout en devenant eux-mêmes de plus en plus protectionnistes. Il y a peut-être des arguments en faveur d'un protectionnisme constructif pour les industries du tiers monde à leurs débuts, mais le protectionnisme peut devenir une couverture protectrice pour des entreprises peu efficaces et peu économiques largement soutenues par l'exploitation des consommateurs locaux. Leur aptitude à se développer en exerçant leur concurrence sur les marchés internationaux les plus lucratifs serait fortement atteinte. Les pays riches peuvent se permettre de soutenir des industries malades, mais les pays pauvres ne peuvent pas le faire bien longtemps.

108. Il y a ensuite l'attitude d'affrontement des pays du tiers monde vis-à-vis des sociétés multinationales. Il est bien entendu que celles-ci ne sont pas des organisations philanthropiques : leur but est de faire des bénéfices et c'est à ce fait essentiel qu'elles sont attachées. Mais lorsqu'elles sont certaines de cela, elles apportent des techniques nouvelles, des connaissances et des marchés mondiaux solides que les pays pauvres, qui doivent opérer dans une économie mondiale, n'acquerront peut-être jamais, même après de longues générations.

109. A ce sujet, certains pays en développement sont d'accord avec les protectionnistes qui protestent encore plus fortement contre le chaos semé à l'étranger par les opérations des sociétés multinationales occidentales. Mais en lisant soigneusement les protestations des protectionnistes dans les pays développés, on constate que leurs objections ne visent pas les sociétés multinationales en tant que telles mais leurs opérations à l'étranger. L'intensification des activités des sociétés multinationales à l'étranger signifie une réduction d'emplois dans le pays d'origine et une concurrence plus efficace des pays du tiers monde. Aucune grande entreprise multinationale n'a été fermée dans un pays développé quelconque, que ce soit par des mesures de type industriel ou la législation officielle, mais cela aurait été le cas si ces sociétés étaient foncièrement nocives.

110. Mais l'essentiel de ce que je veux dire est que, dans l'intérêt à long terme des pays du tiers monde, quelle que doive être la forme du nouvel ordre économique international, il faut veiller à ce que le principe du libre-échange soit un principe vital de cet ordre. Tôt ou tard, la crise économique actuelle finira, et l'économie mondiale abordera une étape nouvelle de prospérité et d'expansion. A ce moment-là, le protectionnisme, s'il est bien accroché, fera qu'une fois de plus les pays du tiers monde n'obtiendront que les miettes du banquet.

111. Mais pour profiter de la nouvelle prospérité, nos économies nationales doivent être solides et dynamiques. Les pays du tiers monde doivent réexaminer de manière franche et brutale les nombreux mots d'ordre économiques qu'ils ont traduits en politiques économiques et qui les ont précipités d'un désastre dans un autre. Ils devraient rechercher de manière objective les autres pays du tiers monde pour établir un recueil des politiques économiques qui ont donné de bons résultats et de celles qui n'ont rien donné.

112. A mon avis, les politiques qui donnent les meilleurs résultats sont celles qui sont basées sur la libre concurrence, le rôle du gouvernement se bornant à protéger la population contre les rigueurs et les injustices que pourrait infliger une concurrence sans retenue, et à redistribuer les fruits de la concurrence sans en tuer l'esprit.

113. L'autre méthode d'approche est le développement économique par des contrôles gouvernementaux et une planification bureaucratique. Pour séduisante que puisse en être la théorie, la pratique n'a que rarement donné de bons résultats dans les pays du tiers monde. Même ceux d'entre eux qui croient aux contrôles s'adressent aux économies libres du monde occidental pour leur demander des secours, des investissements, des marchés et des techniques, et non aux économies socialistes.

114. A la base des troubles et des conflits des pays du tiers monde dont j'ai parlé au début de mon intervention, il y a un mécontentement économique croissant. Soixante pour cent de la population du monde relève du groupe à faible revenu et appartient en totalité au tiers monde. La vie, loin de s'améliorer, devient au contraire plus difficile encore pour un nombre croissant d'êtres humains à cause d'un accroissement démographique sans frein. Nous pouvons présenter des statistiques qui témoignent de progrès dans telle ou telle sphère de la vie du tiers monde, mais les taux de croissance peuvent cacher des réalités déplaisantes.

115. Je ne saurais faire mieux que de citer une éminente personnalité de la Banque mondiale, Mahbub Ul Haq, quant au sens réel des statistiques concernant les réalisations économiques :

« Quand on dégage la broussaille des chiffres indiquant les taux de croissance, on constate que, pour les deux tiers environ de l'humanité, l'augmentation du revenu par tête a été inférieure à un dollar des Etats-Unis pendant les 20 dernières années.

116. Ce qu'indiquent ces statistiques, c'est la mesure dans laquelle la richesse nationale a augmenté, et non la façon dont elle a été répartie parmi la population. S'il y a répartition inégale des richesses entre pays riches et pays pauvres, il y a également une disparité non moins grande dans sa répartition entre riches et pauvres du tiers monde.

117. Il est donc indispensable, dans les années 80, que nous abordions nos problèmes économiques non pas dans l'esprit des idéologues religieux du Moyen Age qui débattaient jusqu'à s'entretuer la question de savoir combien d'anges pouvaient danser sur la pointe d'une aiguille, mais en tant que personnes chargées de résoudre des problèmes qui doivent traiter les réalités telles qu'elles sont et les modifier sur la base de ce qui est possible ou non à un moment donné.

118. Le monde riche continuera d'être indifférent aux appels d'un tiers monde abîmé dans la pauvreté, dont l'exigence première est d'être transporté gratuitement dans le train de luxe des riches. Je ne crois pas que l'on nous offre des voyages gratuits, même si nous le réclamons à grands cris. A mon avis, ceux qui veulent voyager de la sorte resteront au bord du chemin.

119. Mais un tiers monde prospère et économiquement dynamique, comprenant les deux tiers peut-être de la population mondiale, sera suffisamment attrayant pour que nous obtenions des riches des conditions meilleures que celles que nous pouvons obtenir actuellement. Les pays riches, avides de marchés, seront à la porte des pays du tiers monde avec leur argent et leurs plans. Là où ils pourront obtenir des bénéfices, ils seront moins enclins à mal agir. Les pays riches auront alors intérêt à assurer notre stabilité économique et politique parce que c'est de là aussi que viendra leur pain quotidien.

120. M. GARCÍA-BEDOYA (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*] : Ma délégation est très heureuse de féliciter le

représentant de la République-Unie de Tanzanie à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale; nous félicitons également son pays, car nous nous souvenons que c'est à Dar es-Salam que le Pérou a participé pour la première fois à une conférence des non-alignés. A l'occasion de cette élection, nous tenons aussi à saluer le président Nyerere, homme d'Etat éminent et symbole vivant des vertus africaines admirables et universelles.

121. Nous tenons aussi à dire notre reconnaissance à M. Indalecio Liévano, juriste illustre de la république sœur de Colombie, pour la façon dont il a dirigé les travaux de la trente-troisième session de l'Assemblée générale.

122. Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue parmi nous à Sainte-Lucie, nouvel Etat latino-américain qui, par son entrée à l'Organisation des Nations Unies, nous rapproche de notre idéal d'universalité.

123. La présence en cette assemblée de la délégation officielle du peuple du Nicaragua, représenté par le Gouvernement de la junte de reconstruction nationale, nous remplit d'orgueil, nous, Latino-Américains. Quarante années d'opprobre pour le Nicaragua et pour la conscience de l'Amérique latine sont révolues. Grâce à la lutte du Front sandiniste et de tout le peuple du Nicaragua, le chemin de la liberté est ouvert et la dure tâche d'édification d'un avenir de dignité commence aujourd'hui. Toute la communauté internationale doit y apporter un appui effectif et décidé. Le prix que le peuple du Nicaragua a payé pour se libérer a été élevé : pertes de vies humaines, économie désarticulée et dévastations. Aujourd'hui, alors qu'une nouvelle ère commence, la solidarité de tous nos pays, qui ont attendu le triomphe du peuple du Nicaragua et s'en réjouissent, doit se traduire d'urgence, sans restrictions ni conditions, en une aide financière et technique dont le Nicaragua a besoin.

124. La chute de la dictature de Somoza a non seulement été la victoire du peuple du Nicaragua mais elle correspond aussi à la vocation de liberté de l'Amérique latine. S'il est vrai que la révolution au Nicaragua a été un processus héroïque assumé par son peuple, il est vrai également que l'attitude décidée de différents pays de la région y a aussi contribué. Certains d'entre eux ont obtenu du système inter-américain qu'il se prononce dans le sens qu'exigeait le moment historique.

125. C'est avec une satisfaction légitime que les pays du Groupe andin peuvent affirmer qu'ils ont contribué au rachat d'une tradition morale de notre région. L'initiative qu'ils ont prise dans ces moments particulièrement difficiles était conforme à la justice.

126. En tant que pays non aligné, le Pérou a eu le plaisir de participer à la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non-alignés, qui s'est tenue récemment à La Havane. Là-bas, avec beaucoup d'autres peuples de petits pays et de pays de taille moyenne de toutes les régions, nous avons réaffirmé l'essence de notre engagement envers le non-alignement, ses principes fondamentaux et ses objectifs communs.

127. Notre participation à cette conférence et au mouvement des non-alignés en général est pour nous l'option politique claire d'un pays qui a lutté et continuera de lutter pour son indépendance et le renforcement de sa souveraineté, pour le respect d'autres principes reconnus universellement par notre mouvement et dont beaucoup sont également contenus dans la Charte des Nations Unies; d'un

pays qui a lutté en faveur de la décolonisation et qui est opposé à ce qu'on divise le monde en zones d'influence et en blocs militaires ainsi qu'à toute politique colonialiste, impérialiste, néo-colonialiste, raciste, expansionniste ou d'hégémonie.

128. En conséquence, mon pays estime qu'on a réaffirmé à La Havane ce qui est essentiel à notre cause commune; on a réaffirmé qu'indépendamment des systèmes politiques, économiques et sociaux qu'ils adoptent et qui sont à l'origine de la pluralité indispensable du mouvement, les pays qui constituent le mouvement non aligné reconnaissent que le non-alignement est un élément indépendant, mondial et fécond dans les relations internationales, orienté vers des objectifs qui sont fondés sur la démocratisation des relations internationales, l'indépendance des membres vis-à-vis des blocs militaires et le dépassement de ces blocs au service de la sécurité de tous les Etats et de la paix.

129. Le non-alignement a contribué d'une façon concrète à la consécration internationale d'un nouveau droit de la mer. C'est pourquoi nous sommes convaincus et nous voulons croire que toutes les autres parties à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer sont certaines de l'importance de ce qui est en jeu. Nous devons être conscients qu'à aucun autre moment on a fait un effort aussi vaste de concertation d'intérêts complexes qui sont essentiellement des intérêts communs, parce que la mer est une et le régime qui organisera son utilisation pacifique doit aussi être unique et permettre de tirer parti de ses ressources et de les conserver. Nous nous inquiétons donc du fait qu'à ce stade du débat certaines puissances proposent d'agir unilatéralement alors que l'on pourrait même considérer qu'il s'agit là de menaces. Cependant, nous écartons l'idée d'un échec et nous lançons un appel pour que tous les Etats aient une vision politique plus élevée et pour que, par delà des solutions de compromis inévitables, on établisse un système cohérent unique. Mon pays, qui a été à l'avant-garde de cette lutte, a le droit de réclamer que l'on respecte la souveraineté des Etats côtiers et que l'on mette au point un accord juste pour l'administration de ce que nous qualifions de patrimoine commun de l'humanité.

130. Dès le début de cette session, l'Assemblée se trouve, une fois de plus, devant le défi que constitue pour notre organisation le maintien de situations dans diverses parties du monde qui, plus ou moins, mettent en danger la paix et la sécurité internationales et qui depuis trop longtemps sont des situations critiques. A cela viennent s'ajouter diverses manifestations de politiques de puissance qui sont rendues possibles par l'inefficacité des systèmes de sécurité et la carence évidente dans la capacité de l'ONU en ce qui concerne le respect universel de ses principes.

131. Des régimes minoritaires racistes maintiennent en Afrique du Sud une situation de rébellion face aux exigences très nettes de la nature et de l'histoire. La communauté internationale, que l'on défie directement ou indirectement, ne doit pas réduire ses pressions ou céder dans l'application de sanctions qui, après tant de violations répétées, semblent être le moyen unique de forcer un changement que nous voulons pacifique.

132. La communauté internationale a établi très clairement les lignes de changement nécessaires pour résoudre la situation critique existant au Moyen-Orient. Nous savons que le processus d'interrelations des Etats de cette région très importante a conduit d'une façon tragique et constante à l'affrontement et à la guerre. L'exercice effectif des droits du peuple palestinien, que notre pays appuie ferme-

ment, et le respect de la souveraineté de tous les Etats de la région, sont les éléments essentiels d'une solution pacifique que nous appelons d'urgence.

133. A Chypre, au Sud-Est asiatique, dans des régions de l'Afrique et d'autres parties du monde, le conflit et la guerre donnent un tableau quotidien et désastreux où l'invasion et l'occupation, l'expulsion et les réfugiés, la douleur et la mort se côtoient. Dans ces conditions, de quelle paix parlons-nous ?

134. Lorsque les principes et dispositions de la Charte sont violés ou déformés et que la volonté — lorsqu'elle existe — de régler de toute urgence certaines situations semble inexistante, il faut reconnaître que nous vivons dans une époque fort dangereuse.

135. Il est presque coutumier de se plaindre de l'augmentation des dépenses militaires et de la poursuite et de l'accélération de la course aux armements qui, tout en donnant éventuellement un sentiment transitoire de sécurité, crée cependant une situation qui ne satisfait personne mais qui, au contraire, augmente les risques de tous. A cette occasion, et en ce qui nous concerne, nous tenons encore une fois à déclarer que nous n'avons pas tous les mêmes responsabilités en la matière, parce que nous ne soumettons pas tous l'humanité dans son ensemble aux mêmes dangers. Nous osons espérer que l'on aura fait quelques pas efficaces pour arrêter, ou tout au moins ralentir la course aux armements, qui bien souvent prend naissance dans certains pays et s'élargit, compromettant toutes les parties du monde dans une dynamique que nos pays n'ont pas créée mais dont les effets négatifs font l'objet d'avertissements constants.

136. L'Amérique latine, sans être la région du monde en développement qui consacre le plus de ressources aux dépenses militaires, a fait quelques efforts en vue de dégager certains critères communs pour limiter et contrôler les dépenses militaires. La Déclaration d'Ayacucho⁷, les réunions tripartites entre pays andins, notamment, ont été favorisées par le Pérou. Malheureusement, les progrès ont été limités. Malgré ce fait, nous pensons que l'Amérique latine pourrait aussi dans ce problème très complexe être à l'avant-garde, favorisant ainsi un accord régional qui, compte tenu de l'urgence de la situation, pourrait jeter les bases d'une politique conjointe en la matière.

137. Inversement proportionné à la croissance des armements, l'effort international en vue du développement semble se ralentir et stagner. A la fin d'innombrables conférences et réunions qui passent du domaine politique au domaine technique, de la participation limitée à une participation universelle, du domaine sectoriel au domaine global, il ressort de façon constante et regrettable que les pays en développement sont lésés. Cela est d'autant plus déplorable qu'il apparaît clairement que, jamais comme maintenant, l'humanité, dans son ensemble, n'a si profondément aspiré à la paix, à la stabilité, à la justice sociale et au développement. A notre avis, cela devrait faire l'objet d'une réflexion profonde permettant de tracer des voies éventuelles et d'engendrer une nouvelle dynamique pour résoudre ces contradictions et donner à tous les peuples de la terre, à la fin du deuxième millénaire de notre ère, l'espoir que les leçons cruelles de l'histoire n'ont pas été dictées en vain.

138. Dans quelques jours, nous entendrons dans cette enceinte le noble message que nous transmettra Sa Sain-

teté Jean Paul II. Si nous entendons par sa bouche la parole noble et autorisée du représentant du monde catholique, il faut aussi nous rappeler qu'il porte avec lui le souvenir d'un de ses récents prédécesseurs qui a associé la paix au développement des peuples et qui, par là, a posé brutalement la contradiction paradoxale entre la pauvreté et la justice.

139. Le problème du développement se pose fréquemment et avec une intensité variable à l'examen des Etats Membres de notre organisation. Mais celle-ci n'a pas encore pu trouver de solution à ce problème d'une façon qui permette de tirer un succès raisonnable dans cette entreprise.

140. Pendant de nombreuses années, nous avons construit un échafaudage vaste et complexe d'idées, de questions et de propositions, pensant que nous arriverions par là à une solution. La réalité a prouvé combien nous nous étions trompés. Car chaque jour il ressort de plus en plus clairement que le problème réside non pas seulement dans la volonté des Etats de l'attaquer, mais dans l'optique utilisée pour l'aborder et dans la façon dont ce problème est examiné dans les instances internationales.

141. L'échec constant enregistré dans toutes les négociations économiques depuis 1974, année où l'Assemblée générale a proclamé la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [*résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)*], montre à l'évidence l'absence de volonté politique des pays développés d'adopter des mesures dans le sens le plus approprié, et aussi ce qui paraît être une stratégie erronée que nous, pays en développement, avons suivie pour modifier fondamentalement la structure actuelle des relations économiques internationales.

142. De ce fait, il faut réfléchir pour trouver de nouveaux moyens visant, d'une part, à renforcer la coopération entre pays en développement de façon à modifier la tendance actuelle qui affirme la dépendance de la périphérie envers le centre, et, d'autre part, à renforcer la capacité de négociation de nos pays face aux nations développées. Ce n'est pas le moment de répéter stérilement des plaintes contre l'ordre international actuel injuste; il est préférable de prendre des décisions qui permettront de modifier les paramètres de ces relations. A l'attitude traditionnelle visant à obtenir des concessions insignifiantes de la part des pays industrialisés, il faut opposer la fermeté de notre volonté et s'engager dans des voies nouvelles pour échapper au piège posé par nos relations actuelles avec les pays industrialisés et aux caractéristiques du processus de négociation dans lequel nous sommes pris.

143. Il s'agit donc d'un changement qualitatif dans notre politique, destiné à modifier radicalement les liens de dépendance qui ont subordonné notre développement économique et notre vie sociale aux intérêts et à la politique des pays industrialisés. Cette modification passe nécessairement par le rejet des modèles de développement des "Etats transnationalisés" dont le style de vie et de consommation correspond à un niveau de revenu donné et à un mécanisme de répartition du produit qui sont le résultat d'un processus historique que l'on ne peut rééditer.

144. Voilà pourquoi il faut que la stratégie du développement non seulement vise à créer un nouvel ordre économique international, mais qu'elle s'oriente aussi vers de nouveaux modèles pour nos propres sociétés. Ces nouveaux modèles doivent permettre de répondre aux aspirations fondamentales de l'ensemble de la population, afin

⁷ Signée le 9 décembre 1974. Voir document A/10044, annexe.

d'assurer une participation démocratique de tous les secteurs sociaux à la définition des objectifs communs et au choix des moyens appropriés pour les atteindre. Il faut rechercher le changement, non pas à partir des modèles que nous offrent les grands pays industrialisés de façon à prolonger l'existence de leurs systèmes dans nos pays, mais de façon à renforcer de nouveaux liens qui préservent notre authenticité et qui nous donnent une projection propre en tant que sociétés libres et différenciées.

145. Il s'agit de savoir si, dans la multiplicité des déclarations et des normes établies ces dernières années, il y a une option propre correspondant à notre développement ou si, au contraire, nous voulons simplement répéter, en les imitant, les expériences qui sont le produit d'une histoire différente de la nôtre du fait que le rôle que nous avons jusqu'à présent joué dans l'économie mondiale est lui aussi différent.

146. Voilà pourquoi il ne faut pas chercher des autarcies utopiques dans les modèles de développement ou une rupture complète avec le monde industrialisé. Il y a, aujourd'hui, une interrelation évidente qui, d'une certaine façon, a modifié le modèle traditionnel de la dépendance. Il faudra plutôt assumer notre propre développement à partir d'un effort interne de définition des objectifs et des priorités fondamentalement nationales et éviter de s'insérer dans des modèles qui aggraveraient les inégalités et les contradictions à l'intérieur de nos sociétés.

147. Cela est important parce que, si nous ne modifions pas les tendances actuelles, nous continuerons d'hypothéquer nos projets de développement économique et social en fonction de mécanismes de commerce et de financement international qui sont contrôlés par les nations industrialisées. Cela est si vrai que l'on peut même assurer que, d'ici l'an 2000, le déficit de la balance commerciale des pays en développement sera supérieur à 200 milliards de dollars en faveur des pays industrialisés, alors que notre commerce aura seulement augmenté de 1 p. 100; c'est-à-dire que nous continuerons à nous endetter envers les pays industrialisés pour essayer de couvrir notre déficit.

148. Dans cette perspective, nous risquons d'être contraints d'établir un développement avec des mécanismes qui n'assurent pas une répartition correcte des revenus réels, avec un produit national brut gonflé mais qui cache des abîmes sociaux; avec un processus d'industrialisation déficient ou fondé sur des industries exportées par les nations développées du fait qu'elles sont faiblement concurrentielles ou qu'elles sont nuisibles pour l'environnement; avec un processus technologique périmé ou incorporé artificiellement à notre système de production; avec une éducation populaire pleine de carences et d'éléments marginaux; et, finalement, avec une production agricole destinée à l'exportation qui maintiendrait les déficits alimentaires chroniques — bref, un développement qui serait plus apparent que réel, qui s'opposerait aux exigences des peuples et à la dimension sociale inhérente aux droits de l'homme.

149. C'est pour ces raisons, et pour d'autres que je n'exposerai pas maintenant, qu'il faut contester les bases mêmes de l'exposé international concernant le développement. Je crois vraiment que, au lieu de nous réunir en assemblées solennelles et exténuantes pour examiner les problèmes du développement et de la coopération, avec la même vision usée des années précédentes, nous devrions plutôt nous réunir sérieusement et essayer de discuter de la notion même de développement et de la façon de l'appliquer à l'échelon international. Souhaitons que cet exercice

nous permette d'arriver à une redéfinition complète du problème, ce qui nous donnera la possibilité de contribuer à l'instauration réelle d'un ordre politique et économique qui aurait pour but l'équilibre et la symétrie dans les relations internationales, à partir d'une nouvelle perspective qui chercherait à harmoniser les intérêts légitimes et les exigences de la justice. Cet effort de conceptualiser et de mettre en place une nouvelle praxis pour les pays en développement devrait s'allier à un effort interne de ces pays pour rassembler leurs forces, accentuer au maximum les possibilités de coopération entre eux, et par conséquent pour augmenter le potentiel de leur capacité de négociation. Nous devons indiquer d'une façon très lucide quelles sont les véritables dimensions du problème du développement et les possibilités de l'attaquer avec succès sur le plan international grâce à une optique nouvelle et à une perspective essentiellement politique qui revalorise dans toute sa plénitude et sa signification la contribution du monde en développement à la paix et à la sécurité du monde.

150. Pour cette tâche immense, au moment où nous abordons une nouvelle décennie, nous pensons que l'Amérique latine — libre des mythes que l'imagination européenne a tissés à son sujet — a quelque chose de précieux à apporter au débat international actuel. Son expérience, enrichie par de nombreuses années de vie politique inégale et par diverses tentatives d'intégration, est significative et devrait faciliter sa participation à la recherche du règlement des problèmes actuels. Ce n'est pas par hasard que notre région offre un tel panorama de diversité culturelle, de lutte constante pour affirmer sa propre identité et de développement marqué par les déséquilibres dus à la division internationale du travail imposée au monde par les grandes puissances. Cette variété de situations et d'expériences extrêmement riche porte en elle des éléments que la région doit utiliser pour établir une nouvelle relation dynamique avec les autres régions du monde.

151. Le Pérou est convaincu qu'ayant abandonné déjà certaines illusions l'Amérique latine se retrouve et identifie ses intérêts et ses propres mécanismes institutionnels. La perception claire de cette réalité différenciée que constitue notre continent garantira une participation plus créatrice de notre continent aux activités du reste du tiers monde et aux efforts destinés à assurer un nouvel ordre international qui consacre une structure de justice.

152. Nous pensons que compte tenu de l'expérience de ces années et des perspectives qui s'offrent à la région latino-américaine et, de manière très spéciale, à la présence stimulante du Groupe andin, il faut qu'une démocratie sociale latino-américaine participe d'une façon militante à l'effort que nous partageons avec certains secteurs du tiers monde dans une vocation commune en vue d'être présents dans la vie internationale de notre temps. Si les pays du tiers monde assument la démocratie en tant que processus d'organisation politique qui convient le mieux à leurs intérêts, il est évident qu'ils ne doivent pas tirer de cette conception des schémas exclusivement formalistes et libéraux. Ils risqueraient en effet de devenir des appendices précaires des grandes puissances occidentales. La notion démocratique qui est en jeu, sans perdre son essence, doit être efficacement adaptée aux caractéristiques des sociétés en développement et, en même temps, comporter un élément révolutionnaire qui lui permette une activité militante et créative sur le plan international. Voilà pourquoi l'Amérique latine doit assumer les revendications fondamentales du tiers monde. Cette attitude conduit dans certains cas à des affrontements inévitables avec d'autres

Etats ayant une organisation également démocratique dont le niveau de développement les place dans le monde industrialisé et, par conséquent, en position de défendre des intérêts qui ne sont pas ceux du monde en développement. Les démocraties représentatives du tiers monde devront donc accepter le défi qui consiste à opposer leurs propres intérêts à ces intérêts-là et à donner au contenu social interne de leur vie démocratique la projection internationale qui les conduira nécessairement à se différencier des puissances démocratiques industrialisées auxquelles les relie le frêle cordon ombilical de conceptions politiques, communes à l'origine mais divergentes dans leurs objectifs actuels.

153. Nous pensons que les démocraties latino-américaines — celles qui existent déjà et sont solidement établies, celles qui sont en train d'apparaître et qui se concrétisent, et celles qui, nous l'espérons, verront le jour prochainement — pourront assumer cette nouvelle dimension et partager les responsabilités internationales qui sont à la fois un défi et un stimulant pour l'Amérique latine et d'autres démocraties du monde en développement; elles pourront jouer un rôle vigoureux et nouveau dans l'élaboration de la société internationale future.

154. Dans cette perspective, nous avons l'intention de présenter la possibilité d'articuler organiquement dans le monde en développement une option de rechange, à la fois concurrente d'autres options nettement marquées idéologiquement et ouverte à la convergence et au travail en commun. Je pense aux démocraties sociales représentatives du tiers monde, démocraties révolutionnaires qui se sont placées sous le signe du changement et de la participation, et qui sont vouées à la transformation radicale de structures nationales ankylosées et à la modification profonde d'un ordre international injuste, qui n'est pas moral et qui, nous en avons eu la preuve tragique, engendre la douleur et la guerre, et non pas le progrès et la paix.

155. Le Pérou a essayé, au cours de cette dernière décennie, d'apporter sa contribution à la solution de ce problème. Pour ce faire, nous avons adopté une politique extérieure qui correspond à nos possibilités et à nos revendications. Elle est inspirée par la notion claire qu'un pays qui n'est pas une grande puissance, mais plutôt une petite, peut à juste raison s'attaquer aux problèmes de son époque avec audace. Nous pensons que l'histoire ne s'écrit que si l'on y participe. Les problèmes externes légitimes et importants traditionnels d'un Etat ne doivent en aucune façon isoler ou éloigner, sur le plan international, un pays de tous les vastes problèmes complexes que, finalement, il partage — pour son bien ou pour son mal — avec le reste du monde.

156. Voilà pourquoi mon pays a audacieusement pris le risque de participer, dans la mesure de ses possibilités, aux efforts de construction d'un monde meilleur, même si cela entraîne des affrontements, inévitables dans certains cas, et une compréhension totale dans d'autres. Mais nous avons persévéré et nous pensons que la contribution de la politique extérieure du Pérou a été constructive, tant en ce qui concerne l'examen des problèmes internationaux du développement que du renforcement politique des nations du tiers monde et le remaniement des modèles idéologiques à la portée des pays sous-développés.

157. C'est dans cet esprit que j'ai fait ma déclaration. Nous avons tous des responsabilités à cette tribune de la politique mondiale. Dans notre cas, nous avons essayé

d'apporter notre contribution à l'examen de certains des problèmes auxquels nous sommes confrontés ici.

158. Nous approchons de la décennie des années 80. Nous ne devons pas nous laisser entraver par les stratégies et les décennies antérieures. Nous devons abandonner les étiquettes et les formules qui prétendent sauver par leur seul énoncé. Nous savons tous que le problème est beaucoup plus vaste et angoissant et que nous ne le résoudrons pas en ayant recours à des artifices extraits de la panoplie internationale des années passées. Cherchons modestement, mais sans concessions, une nouvelle langue pour exprimer les anciennes aspirations non satisfaites. Pour l'accomplissement de ce travail ardu, le Pérou offre son concours sans réserves, concours fondé sur une longue tradition d'efforts conjoints et solidaires qui permirent aux anciens habitants de son territoire de bannir la faim et le brigandage et de créer une structure communautaire équitable.

159. M. AKAKPO-AHIANYO (Togo) : Dans le monde entier, l'année qui vient pourra-t-elle être l'année de la justice pour les peuples, alors que l'année 1979 aura été pour le tiers monde, et pour l'Afrique en particulier, l'année des espoirs déçus ?

160. Emporté dans une évolution qu'accélèrent et précipitent une série de crises — crise de l'énergie, crise économique, crise morale, crise financière —, notre monde n'a jamais probablement autant douté de lui-même et de sa capacité à régler les problèmes auxquels il est confronté.

161. La peur que distillent, ça et là, des crises aussi profondes qu'irrationnelles, a comme contraint les sociétés humaines à la crispation et au repli sur soi. Tenter le moindre bilan, qu'il s'agisse de la CNUCED ou du dialogue Nord-Sud, conduit invariablement au même constat d'échec : c'est-à-dire que la justice pour les peuples est encore loin.

162. Sur le plan politique, en marge des grandes catastrophes provoquées par l'obligation dans laquelle se sont trouvés les peuples de reconquérir leur liberté par le sang et dans le fracas des armes, d'autres catastrophes bien plus meurtrières encore se préparent en silence, parce que ceux qui peuvent encore modifier le cours des choses restent le nez collé à leurs intérêts exclusifs et égoïstes, en attendant, comme toujours, l'irréparable pour enfin commencer à chercher timidement et par tâtonnements une issue, au nom d'on ne sait quel droit, d'on ne sait quel homme, alors qu'ils ont à portée de leurs mains la clef des solutions aux problèmes cruciaux de notre époque : la justice pour les peuples pour assurer la paix universelle.

163. Parlant de justice et de paix universelle, nous saluons avec respect la mémoire d'un homme qui a consacré toute sa vie à l'émancipation et au bonheur des peuples opprimés. Je veux parler de M. Agostinho Neto, dont la brutale disparition constitue une perte cruelle pour l'Afrique et le monde.

164. Avant d'exposer devant cette assemblée les points de vue de mon gouvernement sur quelques-uns des problèmes auxquels la communauté internationale est confrontée et qui, à des degrés divers, affectent nos peuples et menacent dangereusement la paix et la sécurité internationales, qu'il me soit permis d'adresser tout d'abord les très chaleureuses félicitations de la délégation togolaise à M. Salim pour son élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Ses éminentes qualités personnelles et intellectuelles, son tact bien connu

et fort apprécié, sa vaste expérience et sa parfaite connaissance des affaires internationales, alliées à son sens aigu de l'impartialité, sont tout à la fois à la hauteur des tâches qui l'attendent et un gage certain du déroulement heureux de nos travaux. Je voudrais lui confirmer la permanence des sentiments intangibles d'amitié profonde et sincère du peuple togolais pour le peuple frère de son grand et beau pays, la République-Unie de Tanzanie, ainsi qu'au prestigieux dirigeant africain qu'est le Mwalimu Julius Nyerere.

165. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter le Président sortant, M. Indalecio Liévano, de la Colombie, pour la façon particulièrement brillante dont il a conduit les travaux de la trente-troisième session de notre assemblée.

166. Enfin, je m'en voudrais de ne pas rendre un hommage particulier à notre dynamique Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, messenger infatigable de la paix, pour les efforts inlassables qu'il déploie en vue de rechercher les solutions les meilleures aux problèmes internationaux si complexes et parfois si déroutants. Je n'ignore pas les difficultés qui sont les siennes, mais je sais combien il donne, en tous lieux et en toutes circonstances, la mesure de sa compétence et le meilleur de lui-même pour y faire face. Qu'il veuille bien trouver ici le témoignage de nos profonds sentiments de reconnaissance, de gratitude et d'admiration.

167. Nous voulons également féliciter Sainte-Lucie pour son admission au sein de notre organisation.

168. Nous voici une fois encore réunis dans ce haut lieu du dialogue, de la concertation et de la réflexion pour nous pencher ensemble sur les difficiles problèmes d'un monde tourmenté et désorienté qui glisse irrésistiblement vers des échéances dramatiques majeures, à moins que nous ne fassions tous en sorte que ce dernier quart de siècle ne devienne pas celui de la désespérance, mais qu'il devienne bel et bien celui de la concrétisation de la justice pour les peuples et de la justice pour les hommes.

169. Les événements qui agitent et ébranlent notre univers, nos valeurs et nos certitudes tissent une trame de plus en plus inextricable et nous amènent à reconnaître sans détour que nous avons le devoir impérieux, chaque nation prenant enfin la mesure de ses moyens et de ses responsabilités, de contribuer à l'édification d'un monde nouveau, articulé autour des notions cardinales de la justice pour les hommes et de la justice pour les peuples.

170. Un célèbre penseur disait d'ailleurs fort justement que la paix n'arrive pas par hasard. Elle n'est pas une vue de l'esprit. Elle est une création difficile et patiente. Les nations sont les accoucheuses de la paix, et la paix ne s'accouche pas sans effort. Elle ne saurait être le produit d'un ordre bienveillant donné de l'extérieur. Elle doit être le terme d'un cheminement, de la volonté déterminée de tous de la conquérir et de la raffermir; elle est le fruit de la justice pour les peuples.

171. C'est, en effet, peu de dire que la situation politique internationale n'a jamais été aussi tendue, aussi incertaine, aussi menaçante. C'est donc avec tristesse et amertume que nous observons que cette paix, que nous recherchons avec ardeur et dont nous parlons abondamment à chacune de nos assises, n'est pas encore assurée.

172. Voilà les tristes réalités dans lesquelles se débat et s'ébroue notre univers emporté par des convulsions de tous ordres qui n'augurent rien de rassurant. Face à un tel constat, nous n'avons pas le droit de nous abstenir de nous

faire une opinion sur les situations conflictuelles, les injustices les plus criantes ou les atteintes les plus graves aux droits des peuples et des Etats. Car ces états de tension permanente, d'injustices sociales et de déséquilibres économiques profonds sont autant de facteurs qui menacent la paix et la sécurité internationales.

173. Sur le continent africain, les régimes colonialistes et racistes sud-africain et rhodésien, forts du soutien matériel, financier et militaire de certains Etats, pourtant Membres de notre organisation, foulent impunément aux pieds, dans un défi permanent, les droits fondamentaux de millions d'hommes africains. La complicité active de certains Etats permet encore à des systèmes politiques indignes de l'homme de notre temps de prospérer à l'ombre d'un appareil répressif particulièrement impitoyable.

174. La situation qui prévaut en Namibie en est l'une des manifestations tangibles. Le peuple namibien se trouve constamment soumis à des vexations inhumaines de tous genres : arrestations arbitraires, tortures, assassinats, privation des droits élémentaires, intimidations, etc. Pis encore, l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud se poursuit avec les complicités et les complaisances que l'on sait, en dépit des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale de notre organisation et du Conseil de sécurité. Par son intransigeance à vouloir détruire par tous les moyens l'unité nationale et l'intégrité territoriale de la Namibie, le régime raciste et rétrograde de Pretoria nous donne une fois de plus la preuve d'une nouvelle escalade dans son défi à la communauté internationale, en organisant unilatéralement des élections dans ce territoire en contradiction flagrante avec les résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité.

175. On a l'impression que le régime rétrograde d'*apartheid* et du racisme veut, contre la volonté de toute l'humanité, étouffer la voix de la justice qui a retenti des cœurs de Soweto et de Sharpeville et à laquelle toute l'Afrique australe a répondu en écho. Où est la justice pour les peuples namibien et sud-africain ?

176. Cette situation, pour le moins inadmissible, bafoue l'autorité morale de notre organisation et constitue une source constante de préoccupation pour tous les Etats épris de paix, de justice et de liberté.

177. Aujourd'hui, les forces de répression peuvent encore contenir la colère de la jeunesse dans quelques limites, illusoire parce qu'éphémères, en bafouant les droits élémentaires et la dignité de l'homme, mais elles ne pourront le faire indéfiniment. Si elles continuent leur entêtement, demain la jeunesse africaine surexploitée pourrait choisir la voie du désespoir et se mobiliser, à l'instar des brigades internationales de 1936, pour exiger dans une épreuve historique décisive que soit enfin reconnu le droit des peuples de Namibie, du Zimbabwe et des Noirs d'Afrique du Sud à la dignité, à la liberté et à l'indépendance.

178. Si c'est cela que cherchent ceux qui s'entêtent à soutenir l'*apartheid*, ceux qui s'entêtent à refuser l'indépendance à la Namibie et au Zimbabwe, ceux qui s'entêtent à refuser la justice élémentaire pour tous, il est à craindre que notre organisation ne se trouve demain devant un dilemme redoutable. Il est encore temps de pratiquer l'équité pour les peuples afin d'éviter des explosions sociales aux conséquences incalculables.

179. L'Afrique du Sud devra, tôt ou tard, se rendre à l'évidence que les droits inaliénables du peuple namibien à

l'autodétermination et à l'indépendance ne pourront être effectivement établis que par le truchement d'élections libres sous les auspices et le contrôle des Nations Unies. De même, le transfert des pouvoirs ne devrait s'opérer que dans le cadre des résolutions pertinentes de notre organisation et dans le respect de l'intégrité de ce territoire qui comprend Walvis Bay.

180. C'est donc à juste titre que la communauté internationale a rejeté sans appel les prétendues élections de décembre 1978, organisées par l'Afrique du Sud en vue de perpétuer sa politique abjecte d'*apartheid*, de racisme et de bantoustanisation. Pour déjouer les visées annexionnistes du régime raciste de Pretoria, notre organisation ne doit plus hésiter à prendre, à l'encontre de l'Afrique du Sud, des mesures énergiques en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, toutes les conditions étant déjà réunies. Nous n'avons plus le droit de rester indifférents à ce douloureux et dramatique problème qui risque, par son caractère insoutenable et explosif, de nous entraîner tous dans l'inévitable tourmente de la guerre ouverte. Il va de soi que le destin de la Namibie ne sera décidé que par ses véritables et authentiques représentants, autrement dit par la SWAPO et non par les suppôts de l'*apartheid*.

181. Jamais, sans doute, il n'est apparu plus urgent que la communauté internationale témoigne sa solidarité avec les mouvements de libération en Afrique australe, qu'elle apporte une assistance matérielle, militaire et financière plus accrue et plus soutenue à la SWAPO et intensifie en même temps sa pression pour faciliter le règlement pacifique de ce problème par la réalisation rapide des droits inaliénables du peuple namibien à l'autodétermination et à l'indépendance nationale véritable dans une Namibie comprenant Walvis Bay, conformément à la résolution 33/206 de l'Assemblée générale.

182. En ce qui concerne le Zimbabwe, la Conférence constitutionnelle sur la Rhodésie, actuellement en cours à Londres, qui fait suite aux engagements récemment pris par le Royaume-Uni, Puissance administrante, ouvre-t-elle de nouvelles perspectives ?

183. En tout cas, la Puissance administrante, le Royaume-Uni, et tous les participants doivent bien se rendre compte qu'aucune solution, en dehors du transfert effectif et complet du pouvoir à la majorité noire sous contrôle international, n'est susceptible de régler le problème du Zimbabwe. Et ce transfert sera toujours une fiction si une prétendue solution était envisagée en dehors du Front patriotique.

184. En attendant, nous avons le devoir de stigmatiser les nombreuses tentatives de certaines puissances et celles des sociétés transnationales qui visent, d'une part, à violer ou à rendre inopérantes les sanctions décrétées contre la Rhodésie et, d'autre part, à accorder quelque forme de légitimité que ce soit au régime qui exclut le Front patriotique.

185. Il importe donc que tous les Etats Membres de notre organisation œuvrent ensemble pour que soient réunies les conditions favorables à l'avènement, dans la sécurité et la dignité, du Zimbabwe indépendant. Nous donnerons ainsi la preuve de notre volonté de voir la paix, la justice et la liberté s'instaurer enfin dans ce pays.

186. A cet égard, le Comité d'aide aux Etats de première ligne, composé de 19 membres et mis en place par l'OUA à l'occasion de sa dernière réunion de Monrovia, étudiera les solutions concrètes aux multiples problèmes qui se po-

sent aux populations de la région et aura pour principal objectif de consolider les économies en mettant en œuvre un processus de désenclavement des pays de la ligne de front, en vue d'accroître et de renforcer leur autonomie collective.

187. Parallèlement à cet ensemble d'initiatives qui vont se matérialiser rapidement, il est de notre devoir à tous d'aider à la formation des jeunes de ces pays tourmentés. Chacun de nos pays devra désormais envisager d'offrir des facilités de formation à ces jeunes. Mon pays, dont les actions en faveur de la paix ne sont plus à démontrer, ressent comme un honneur et un privilège la confiance qu'une fois de plus l'OUA lui a marquée en le confirmant à la présidence de ce comité. Il fera donc tout ce qui est en son pouvoir pour apporter sa modeste contribution à cette action historique dans laquelle l'Afrique tout entière s'est engagée avec courage et détermination.

188. En ce qui concerne le Sahara occidental, l'accord [A/34/427-S/13503, annexe I] récemment intervenu entre la Mauritanie et le Front POLISARIO constitue une nouvelle plate-forme pour un règlement pacifique de ce douloureux problème. La délégation togolaise, tout en félicitant la Mauritanie et le Front POLISARIO pour les efforts consentis, voudrait espérer que cet accord, qui inaugure une nouvelle ère de paix dans les relations internationales, sera suivi d'autres.

189. A cet égard, nous lançons un appel pressant au Maroc pour qu'il se joigne à ce mouvement de paix. Mon pays pense en effet que l'autodétermination par le suffrage universel est la seule voie de la paix dans la région. La décolonisation par un prétendu référendum, qui n'a jamais été organisé, est pour le moins surprenante, inquiétante et inacceptable. Ensuite, parce que le problème du Sahara occidental est bel et bien un problème de décolonisation, la situation appelle par conséquent une démarche globale. Enfin, parce que la décolonisation par référendum tacite est inédite et inconcevable; il n'est conforme ni aux règles du droit international, ni au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ni aux exigences de la justice pour les peuples.

190. Ma délégation demeure par conséquent convaincue que les Etats de la région parviendront à trouver une solution satisfaisante au problème du Sahara occidental, qui tient compte des inspirations et des intérêts légitimes du peuple sahraoui.

191. Au Moyen-Orient, des lueurs encore vacillantes font entrevoir quelques raisons d'espérer. Mais un long chemin reste à parcourir pour parvenir à une paix juste et durable. Comme dit un proverbe chinois : "Même le voyage le plus long commence par le premier pas", et j'ajouterai : l'essentiel, c'est que les premières étapes se fassent dans la bonne direction. C'est pourquoi toute recherche de solution durable doit être nécessairement dépouillée de préoccupations conjoncturelles et se tourner résolument vers la paix; c'est pourquoi il est nécessaire d'intégrer les faits, sinon on risque de se baigner dans la plus grande des illusions. Il importe donc de cerner le problème du Moyen-Orient d'une manière appropriée.

192. Dire que le règlement du problème actuel que pose la paix au Moyen-Orient doit tenir compte des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien n'est rien d'autre que rendre compte de la simple évidence. C'est une question de justice, de justice pour le peuple palestinien.

193. A ce peuple, nous réaffirmons notre soutien sans réserve dans la lutte courageuse qu'il mène sous l'égide de l'Organisation de libération de la Palestine, son unique et authentique représentant, pour l'exercice de ses droits inaliénables et imprescriptibles à l'autodétermination, à la possession d'une patrie et à la souveraineté nationale.

194. Nous demeurons convaincus qu'au Moyen-Orient aucune solution ne peut être valable et durable si elle ne règle pas la question centrale constituée par le sort du peuple palestinien. La solution juste et durable ne peut être trouvée qu'avec la participation de toutes les parties concernées et elle ne peut reposer que sur un consensus général inspiré par la justice, consensus qui permette à tous les peuples de la région d'avoir leur place au soleil et de vivre en bon voisinage, dans un climat de respect mutuel, de concorde et de solidarité.

195. La politique sioniste de création de colonies sauvages de peuplement en Cisjordanie et dans la bande de Gaza n'est guère une indication positive de la part d'Israël sur la question des Palestiniens. Nous continuons, pour notre part, à penser qu'Israël finira tôt ou tard par se débarrasser de ses vieilles habitudes de pensée pour se rendre enfin à l'évidence que la paix au Moyen-Orient passe nécessairement par l'application des résolutions pertinentes de notre organisation, notamment de celles relatives aux droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, car il s'agit, fondamentalement, d'établir une solution qui assure la justice pour tous les peuples de la région. Seule cette justice peut servir de base solide à une paix durable.

196. Le Gouvernement et le peuple togolais ne peuvent se résoudre à admettre que les éléments essentiels que sont le droit à l'autodétermination et à la possession d'une patrie pour les uns, le droit à l'existence et à la quiétude pour les autres, soient sacrifiés sur l'autel d'arrangements qui seraient de nature à compliquer davantage la situation.

197. On a beaucoup parlé et, au cours de la présente session, on parlera sans doute beaucoup des accords de Camp David⁸.

198. En ce qui concerne mon pays, le Togo n'est pas un zélé et un inconditionnel défenseur d'accords auxquels il n'est pas partie, mais il se refuse également d'en être un fanatique pourfendeur.

199. Le fait est que le Gouvernement togolais est fermement attaché au mode de règlement des conflits par la voie pacifique et toute initiative conduisant dans cette voie touche notre sensibilité. Et c'est pourquoi le Togo avait exprimé sa position en se félicitant de l'orientation pacifique de l'approche du problème du Moyen-Orient, tout en indiquant que ces accords pourraient être une bonne chose si on ne les considérait que comme un début, un départ vers la solution au problème fondamental constitué par les éléments essentiels que je viens de définir.

200. Qui oserait nier que ces accords comportent des lacunes et des pièges ? Comme on connaît les réflexes qui en ont inspiré certaines des clauses, il ne nous semble pas positif de vouer systématiquement aux gémonies ceux qui tentent l'expérience de la paix. Et le poids de notre organisation doit servir à créer les conditions de confiance nécessaires pour combler ces lacunes et éviter ces pièges.

201. Pour notre part, il ne nous est pas possible d'admettre la thèse selon laquelle l'Égypte s'est engagée dans

le processus de paix avec la volonté bien arrêtée de trahir la cause arabe qu'elle défend depuis plus de 30 ans dans les conditions que l'on sait et de sacrifier cyniquement le peuple palestinien.

202. C'est aussi une question de justice à l'égard des autorités et du peuple égyptiens. N'est-ce pas prématuré d'accréditer la thèse de la trahison délibérée ?

203. Autant nous nous refusons de croire que l'hostilité exprimée au sujet des accords de Camp David puisse procéder d'un complot ourdi contre la paix par les milieux qui se complairaient dans la guerre et en tireraient un profit quelconque, autant nous ne pouvons nous persuader que les démarches visant à un règlement pacifique du problème du Moyen-Orient puissent relever de la volonté vicieuse et cynique de tremper dans une conspiration contre l'un quelconque des peuples de la région.

204. Nous comprenons et respectons profondément la sensibilité et les réflexes des uns et des autres et, plutôt que de nous livrer à l'exercice injuste de procès d'intention, nous convions tous les peuples de la région à une communion nouvelle pour qu'ensemble, dans un esprit de tolérance et de solidarité, ils retrouvent les conditions d'une paix durable et fraternelle.

205. Cette paix, que nous appelons de nos vœux, ne sera effective que si elle s'étend également à toutes les autres régions du monde où persistent encore, hélas, les foyers de tension qui peuvent se révéler demain de véritables poudrières.

206. A cet égard, la délégation togolaise regrette que des initiatives concrètes n'aient pas été prises en vue de créer les conditions objectives favorables à la réunification pacifique de la Corée conformément au communiqué conjoint nord-sud du 4 juillet 1972⁹, à savoir le retrait de toutes les forces militaires étrangères stationnées en Corée du Sud et la transformation de l'Accord d'armistice en un accord de paix.

207. La délégation togolaise espère que les véritables aspirations du peuple coréen prévaudront sans interférence étrangère, car partout dans le monde la justice pour les peuples ne peut être obtenue et garantie qu'autant que les influences extérieures négatives sont éliminées.

208. En ce qui concerne l'île comorienne de Mayotte, il convient de prendre acte de la volonté exprimée par les autorités comoriennes et françaises de suivre les recommandations de l'OUA et de l'ONU qui leur demandent de discuter du problème de cette île et d'y trouver la solution conforme aux exigences de la justice et au principe de l'intégrité territoriale des entités coloniales au moment de la décolonisation.

209. L'accumulation excessive des armes nucléaires et le renforcement des bases militaires, notamment dans les régions de l'océan Indien, du golfe Persique, du Sud-Est asiatique et dans d'autres parties du monde, continuent à juste titre de susciter d'énormes inquiétudes et de menacer dangereusement la paix et la sécurité internationales.

210. Comme par le passé, la délégation togolaise continuera à soutenir et à appuyer toutes les initiatives positives tendant à faire véritablement de ces régions des zones de paix exemptes de la présence de toutes forces militaires étrangères.

⁸ Cadre de paix au Moyen-Orient, convenu à Camp David, et Cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Égypte et Israël, signés à Washington le 17 septembre 1978.

⁹ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27, annexe I

211. Il nous faut reconnaître toutefois que la paix ne sera effective que si elle débouche sur un désarmement complet et général. C'est pourquoi la tenue en 1982 d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU consacrée au désarmement est, à cet égard, opportune. Nous voudrions espérer que des mesures concrètes y seront adoptées. La délégation togolaise saisit cette occasion pour exprimer une fois encore, à l'endroit des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique, sa satisfaction pour les efforts louables à maints égards qu'ils déploient dans les négociations sur la limitation des armements stratégiques et les invite à conduire ces négociations, sous l'autorité de l'ONU, jusqu'au désarmement complet.

212. Un éminent chef d'Etat africain, connu pour sa sagesse et son appréciation lucide des événements qui agitent notre monde, déclarait fort justement à propos des dépenses militaires :

“Nous est-il possible de méditer sans amertume sur les poids respectifs et inégaux dans le monde des dépenses de vie ou de mort ? Et n'est-il pas infiniment triste que la course la plus suivie et la plus coûteuse ne soit pas celle de l'entraide internationale, mais celle des armements et des budgets militaires qui engloutissent chaque année plus de 200 milliards de dollars des Etats-Unis ?”

Gaspiller des richesses pour se doter d'armes meurtrières qui doivent servir à tenir en respect et à maintenir dans la misère les pauvres que l'on exploite, telle est la tragique formule de dissuasion adoptée à notre époque par les grandes puissances pour perpétuer l'injustice. C'est tout à la fois révoltant et choquant lorsqu'on sait que plus de 2 milliards d'êtres humains vivent dans des conditions de dénuement complet; qu'en outre, plus d'un milliard souffrent de la faim et de la malnutrition. Ces chiffres expriment la triste réalité de chaque jour que le Seigneur fait. Quand donc la justice comblera-t-elle de ses bienfaits ces hommes en détresse ? Il est temps, il est grand temps, car la colère est à son apogée et la révolte gronde.

213. Aujourd'hui plus que jamais les pays développés et industrialisés qui s'obstinent à gaspiller les richesses de la planète ne peuvent plus se claquemurer derrière un voile pudique pour mieux se dissimuler le dénuement du reste du monde, car il est certain que la dissuasion résultera davantage d'une démocratisation de l'abondance que de l'épouvantail de la bombe.

214. Les risques de révolte de ceux qui ont faim et sont exploités seront éliminés plutôt par la pratique de la justice pour tous et de la solidarité que par la diversion des exploits scientifiques extra-terrestres. La paix dans le monde résultera de l'établissement de la justice pour les peuples et cette justice réside elle-même dans la répartition équitable de l'abondance plutôt que dans la course effrénée aux armements et à la subversion à travers le monde.

215. Les problèmes économiques auxquels nous sommes confrontés recèlent en eux-mêmes des facteurs d'une confrontation réelle, donc de danger permanent. De ce fait, ils risquent à tout moment de conduire à des ruptures de la paix si nous n'imaginons pas en commun les moyens de maîtriser les troubles nés des déséquilibres profonds des structures iniques des relations économiques internationales.

216. C'est pourquoi nous voudrions voir dans la résolution 32/174 de l'Assemblée générale convoquant, pour 1980, une session extraordinaire pour évaluer les progrès

sur la voie de l'instauration d'un nouvel ordre économique international le signe de cette volonté déterminée de hâter l'avènement d'un nouveau type de relations économiques internationales jetant enfin les bases de la justice pour les peuples.

217. Devant les échecs répétés des stratégies de développement, l'inadaptation des objectifs de croissance aux préoccupations réelles des pays en développement et, enfin, le manque de volonté et de générosité politiques des pays industrialisés, il est plus qu'urgent et indispensable de reformuler les conditions fondamentales auxquelles devront satisfaire l'ensemble des relations entre les pays du tiers monde et le système international rénové.

218. Depuis 1973, la crise de l'énergie, tout en aggravant par ailleurs la situation économique internationale, a donné une nouvelle dimension aux problèmes relatifs à l'inflation, au déséquilibre de la balance des paiements et à l'évolution du coût de la vie. Le déficit des balances de paiement des pays en développement est passé, d'un seul coup, de 12 milliards de dollars des Etats-Unis en 1973 à plus de 30 milliards en 1977, et l'on s'attend par ailleurs à ce qu'il avoisine les 35 milliards en 1979. Pour fin 1977, la dette extérieure accumulée par les pays en développement non exportateurs de pétrole était estimée à près de 300 milliards de dollars des Etats-Unis. Derrière ces chiffres se profile le spectre de la misère, de la famine, de la malnutrition, des maladies endémiques et de l'analphabétisme dont souffre la majeure partie des populations d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique. Derrière ces chiffres, où donc est la justice pour les hommes ?

219. L'injustice sociale dans les pays nantis a créé une catégorie de laissés-pour-compte incapables de s'insérer dans la société globale, une catégorie de marginaux sans idéal qui croient noyer dans l'alcool, dans la drogue et dans le vice leurs soucis quotidiens. Ainsi, dans les pays dits développés se trouvent ceux-là qui sont devenus les exportateurs d'une denrée d'un autre genre : le mercenariat, ce fléau qui mobilise des hommes sans foi ni loi, des tueurs à gages vers les pays en développement, ces pays-là mêmes qui n'ont nullement besoin de ce genre de produits et qui, à juste titre, n'en font pas la demande. Dans ce domaine aussi, les pays nantis imposent par la force une marchandise impropre à la consommation alors que les pays en développement ne cherchent rien d'autre que la justice et la paix pour leur peuple.

220. C'est donc en définitive l'ensemble des relations économiques internationales qui se trouve en crise au même titre que l'énergie. L'échec de la cinquième session de la CNUCED n'a fait qu'aggraver davantage une situation déjà bien préoccupante et entraver la mise en marche du processus devant aboutir à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Face à cette situation tragique qui risque, hélas, de durer encore longtemps, la communauté internationale devra définir au plus vite une approche globale susceptible de donner à la coopération économique internationale un contenu concret et réalisable, assurant la prospérité à tous et accordant une attention particulière aux besoins spécifiques des pays en développement les plus gravement touchés, les moins avancés, ceux qui sont sans littoral et les insulaires, ainsi que ceux affectés par les catastrophes naturelles. Le monde industrialisé doit faire preuve de plus d'ouverture, de compréhension et d'esprit de solidarité. C'est une affaire de raison; c'est une affaire de justice, la justice pour tous les peuples. La paix et la quiétude en dépendent; il y va donc du salut de tous.

221. Une lueur d'espoir est née avec la récente conclusion des négociations concernant la nouvelle Convention de Lomé. A bien des égards, la nouvelle Convention s'est certes révélée moins novatrice, reflétant en ses dispositions une sorte de crainte contenue, face aux incertitudes de l'avenir. Nonobstant cette faiblesse, la Convention de Lomé exprime de façon claire et non équivoque la volonté des 57 Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et des 9 Etats membres de la Communauté économique européenne de contribuer à l'avènement d'un ordre nouveau de relations plus équilibrées et plus solidaires entre les pays industrialisés et le tiers monde. Notre pays, qui a déjà, en 1975, abrité les cérémonies de signature, s'honore du choix qui vient de se porter à nouveau sur lui pour accueillir cet événement historique. Le Togo, terre de paix, œuvrant avec détermination et constance à l'avènement d'un monde plus juste et plus solidaire, ne saurait être indifférent à cette marque de confiance.

222. Comme nous le voyons, des tâches immenses attendent notre organisation. Pour les assumer pleinement, elle a besoin du soutien accru de tous ses membres, grands ou petits, riches ou pauvres, faibles ou puissants. Le devoir de chacun est d'apporter sa contribution, aussi modeste soit-elle, à l'accomplissement de ces nobles tâches. Nul doute qu'il s'agit là d'une entreprise de longue haleine. Oui, les embûches, les oppositions et les contradictions à surmonter jalonnent le parcours. Cependant, notre disponibilité permanente pour un changement qui reconnaît et garantit le droit des peuples à vivre dans la liberté, la décence et la dignité doit nous inciter à transcender nos divergences au nom de la nécessaire complémentarité et de l'interdépendance de tous, dans un monde qui chaque jour se rétrécit.

223. Tant il est vrai, comme le dit le Président-fondateur du rassemblement du peuple togolais, président de la République togolaise, Son Excellence le général d'armée Gnassingbé Eyadéma :

“Il nous appartient de faire germer à nouveau l'espérance dans le cœur des hommes par notre détermination à rester nous-mêmes, à trouver notre propre voie, à cheminer par les sentiers que nous devons tracer de nos mains.”

224. Puissent tous les Etats Membres de notre organisation, dans un esprit d'étroite solidarité, joindre leurs forces pour lutter contre les menaces réelles qui pèsent de plus en plus sur leur bien-être collectif et s'unir afin de mettre en place la trame d'un ordre mondial où toutes les destinées viendront puiser l'énergie et les raisons de bâtir en

commun un monde plus conforme aux aspirations profondes de paix, de justice pour les hommes et de justice pour les peuples.

225. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Un représentant a demandé la parole dans l'exercice de son droit de réponse. Je me permets de rappeler que l'Assemblée générale, au cours de sa 4^e séance plénière, a décidé que les interventions dans l'exercice du droit de réponse seraient limitées à 10 minutes et que les représentants les feraient depuis leur place. Je me permets aussi de rappeler que le Président a annoncé qu'il avait l'intention de faire appliquer strictement cette décision. La parole est au représentant du Viet Nam.

226. M. VO ANH TUAN (Viet Nam) : Ma délégation tient à rejeter catégoriquement les déclarations prétentieuses et de caractère provocateur du chef de la délégation de Singapour, ainsi que ses calomnies à l'égard de mon pays.

227. Le chef de la délégation de Singapour s'arroge le droit de donner à mon pays une leçon de morale sur le patriotisme, le racisme, l'impérialisme du tiers monde, etc., peut-être à l'instar de ses maîtres qui se sont arrogé le droit de nous donner une leçon militaire, avec les conséquences désastreuses que l'on sait pour eux-mêmes au début de cette année.

228. Il convient de rappeler au chef de la délégation de Singapour que dans le passé son gouvernement a coopéré activement avec une puissance impérialiste lors de la guerre d'agression contre trois peuples, ceux du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea, et en a tiré des profits financiers au prix du sang des peuples de ces trois pays.

229. Ma délégation souhaite sincèrement que le Gouvernement de Singapour ne répète plus sa grave erreur passée, ni ne se laisse entraîner dans le sillage de la politique d'expansionnisme et d'hégémonisme d'une autre puissance pour s'opposer au Viet Nam, en réponse à la politique de paix, d'amitié et de coopération de mon pays avec tous les pays du Sud-Est asiatique.

230. En ce qui concerne la politique de la République socialiste du Viet Nam envers les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et le problème des réfugiés, parmi lesquels se trouvent des Hoa, c'est-à-dire des Vietnamiens d'origine chinoise, ainsi qu'en ce qui concerne les relations d'amitié et de solidarité entre les peuples du Viet Nam et du Kampuchea, ma délégation se réserve le droit d'exposer ses vues en temps opportun.

La séance est levée à 18 h 5.